

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
COMMUNALES**

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 58 50
f +41 32 420 58 51
secr.com@jura.ch

MCH2

Plan comptable : Bilan

Version_finale /modification du 3 février 2023

1. Introduction

La structure des comptes par nature du bilan comporte 5 chiffres, un point, et 2 chiffres comme suit : 99999.99.

Les groupes par nature de 1 à 5 chiffres sont obligatoires.

Niveau		Compte	Désignation	Nom
1			Actif	Titre
	10		Patrimoine financier	Sous-titre
		100	Disponibilités et placements à court terme	Rubrique
			1000 Caisse	Groupe de matière
			10000.00 Caisse communale	Compte 1
			10009.01 Caisse en euros	Compte 2
			⋮	⋮

2. Plan comptable du bilan

Groupe par nature		Compte	Désignation	Remarques
1			Actif	L'actif se compose du patrimoine financier et du patrimoine administratif
	10		Patrimoine financier	Le patrimoine financier comprend les actifs qui peuvent être vendus à tout moment sans que l'exécution des tâches publiques ne soit entravée.
		100	Disponibilités et placements à court terme	Fonds et avoirs à vue disponible à tout moment
		1000	Caisse	
		10000.00	Compte général	
		10001.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
		10002.00	Assainissement des eaux	
		10003.00	Approvisionnement en eau	
		10004.00	Déchets	
		10005.00	Cimetières et inhumations	
		10006.00	Forêts	
		10007.00	Service électrique	
		10008.00	Service du gaz	
		10009.00	Comptes en monnaies étrangères	
		10009.50	Comptes à l'étranger	
		1001	La Poste	Les comptes postaux avec solde créanciers sont tenus sous le compte 20101.xx Engagements envers des instituts financiers.
		10010.00	Compte général	
		10011.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
		10012.00	Assainissement des eaux	
		10013.00	Approvisionnement en eau	
		10014.00	Déchets	
		10015.00	Cimetières et inhumations	
		10016.00	Forêts	
		10017.00	Service électrique	
		10018.00	Service du gaz	
		10019.00	Comptes en monnaies étrangères	
		10019.50	Comptes à l'étranger	
		1002	Banque	Les comptes bancaires avec solde créanciers sont tenus sous le compte 20102.xx Engagements envers des instituts financiers.
		10020.00	Compte général	
		10021.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
		10022.00	Assainissement des eaux	
		10023.00	Approvisionnement en eau	

10024.00	Déchets	
10025.00	Cimetières et inhumations	
10026.00	Forêts	
10027.00	Service électrique	
10028.00	Service du gaz	
10029.00	Comptes en monnaies étrangères	
10029.50	Comptes à l'étranger	
1003	Placements à court terme sur le marché monétaire	Dépôt à terme à 90 jours.
10030.00	Compte général	Placements sur le marché monétaire à 90 jours au plus.
10031.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
10032.00	Assainissement des eaux	
10033.00	Approvisionnement en eau	
10034.00	Déchets	
10035.00	Cimetières et inhumations	
10036.00	Forêts	
10037.00	Service électrique	
10038.00	Service du gaz	
10039.00	Comptes en monnaies étrangères	A 90 jours au plus.
10039.50	Comptes à l'étranger	
1004	Cartes de débit et de crédit	Poste débiteur des ventes par cartes de débit et de crédit. Créditer les encaissements en tant que postes créanciers; comptabiliser la différence (commissions) à titre de charge.
10040.00	Compte général	
10041.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
10042.00	Assainissement des eaux	
10043.00	Approvisionnement en eau	
10044.00	Déchets	
10045.00	Cimetières et inhumations	
10046.00	Forêts	
10047.00	Service électrique	
10048.00	Service du gaz	
10049.00	Comptes en monnaies étrangères	
10049.50	Comptes à l'étranger	
1009	Autres disponibilités	Autres objets semblables à la monnaie comme les monnaies commémoratives, les médailles, etc., qui sont autorisés comme moyens de paiement.
10090.00	Compte général	
10091.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	

	10092.00	Assainissement des eaux	
	10093.00	Approvisionnement en eau	
	10094.00	Déchets	
	10095.00	Cimetières et inhumations	
	10096.00	Forêts	
	10097.00	Service électrique	
	10098.00	Service du gaz	
	10099.00	Comptes en monnaies étrangères	
	10099.50	Comptes à l'étranger	
101		Créances	Crédits à recouvrer et prétentions envers des tiers, qui sont facturés ou dus. Les créances pas encore facturées sont portées au bilan comme actifs de régularisation. Présenter la réévaluation de créances (ducroire) à chaque fois par un compte détaillé sous le compte de groupe par nature correspondant, ne pas tenir de compte commun.
	1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	Livraisons et prestations envers des tiers. Les prétentions qui ne sont pas encore facturées à la fin de l'exercice sont également portées au bilan en tant que créances (compte de régularisation). Séparer les réévaluations (ducroire) par un compte détaillé.
	10100.00	Compte général	
	10101.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	10102.00	Assainissement des eaux	
	10103.00	Approvisionnement en eau	
	10104.00	Déchets	
	10105.00	Cimetières et inhumations	
	10106.00	Forêts	
	10107.00	Service électrique	
	10108.00	Service du gaz	
	10109.00	Comptes en monnaies étrangères	
	10109.50	Comptes à l'étranger	
	1011	Comptes courants avec des tiers	Créances occasionnées par compensation réciproque avec des tiers (sans comptes postaux ou bancaires). Tenir les partenaires internes et à consolider dans le compte 1015 Comptes courants internes pour raison de consolidation.
	10110.00	Compte général	
	10111.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	10112.00	Assainissement des eaux	
	10113.00	Approvisionnement en eau	
	10114.00	Déchets	

10115.00	Cimetières et inhumations	
10116.00	Forêts	
10117.00	Service électrique	
10118.00	Service du gaz	
10119.00	Comptes en monnaies étrangères	
10119.50	Comptes à l'étranger	
1012	Créances fiscales	Prétentions (facturées ou à disposition) envers des contribuables de personnes physiques ou juridiques. Tenir les actifs de régularisation sous le compte 1042 Impôts.
10120.00	Impôts directs des personnes physiques (PPH)	Prétentions envers des contribuables dans le cas des impôts communaux généraux. Comptabiliser les rectifications de valeur sous le compte 10120.99.
10121.00	Impôts directs des personnes morales (PM)	
10122.00	Autres impôts directs	
10123.00	Impôts sur la possession et les dépenses	
10128.00	Autres créances fiscales	
10129.00	Créances fiscales en monnaies étrangères	
10129.50	Créances fiscales à l'étranger	
1013	Acomptes à des tiers	Acomptes à des tiers (paiements anticipés, avances sur salaire entre autres), avant qu'une contre-prestation économique ne soit fournie. Une fois la prestation effectuée, l'acompte est reporté sur le compte approprié.
10130.00	Compte général	
10131.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
10132.00	Assainissement des eaux	
10133.00	Approvisionnement en eau	
10134.00	Déchets	
10135.00	Cimetières et inhumations	
10136.00	Forêts	
10137.00	Service électrique	
10138.00	Service du gaz	
10139.00	Comptes en monnaies étrangères	
10139.50	Comptes à l'étranger	
1014	Créances sur transferts	Quote-part des recettes, indemnités et contributions réclamées ou attribuées. Tenir les prétentions éventuelles comme actifs de régularisation sous le compte 1043.
10140	Créances sur transferts - Confédération et autres organisations nationales	
10140.00	Confédération	
10140.75	Autres organisations nationales	
10141	Créances sur transferts - Cantons et des concordats	
10141.00	Cantons	

10141.25	Concordats	
10141.75	Autres organisations cantonales	
10142	Créances sur transferts - Communes et associations intercommunales	
10142.00	Communes	
10142.25	Associations communales	
10142.50	Associations intercommunales	
10142.75	Autres organisations communales et intercommunales	
10143	Créances sur transferts - Assurances sociales publiques	
10143.00	Assurances sociales publiques	
10143.75	Autres assurances sociales parapubliques	
10144	Créances sur transferts - Entreprises publiques	
10144.00	Entreprises publiques	
10144.75	Autres entreprises parapubliques	
10145	Créances sur transferts - Entreprises privées	
10145.00	Entreprises privées	
10145.75	Autres organisations privées	
10146	Créances sur transferts - Organisations privées à but non lucratif	
10146.00	Organisations religieuses à but non lucratif	
10146.25	Organisations d'entraide à but non lucratif	
10146.50	Établissements sociaux à but non lucratif	
10146.75	Autres organisations privées à but non lucratif	
10147	Créances sur transferts - Ménages privés	
10147.00	Ménages privés	
10147.25	Prêts d'études	
10147.75	Autres privés	
10148	Créances sur transferts - Organisations à l'étranger	
10148.00	Organisations publiques à l'étranger	
10148.25	Organisations privées à l'étranger	
10148.75	Autres organisations à l'étranger	
1015	Comptes courants internes	Comptes de gestion et de transferts, comptes courants avec services propres. Utilisés uniquement pour les virements par compte courant entre les services de la propre collectivité publique ou avec des unités entièrement consolidées. Les comptes doivent être soldés si possible avant la clôture des comptes.
10150.00	Compte général	
10151.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
10152.00	Assainissement des eaux	

10153.00	Approvisionnement en eau	
10154.00	Déchets	
10155.00	Cimetières et inhumations	
10156.00	Forêts	
10157.00	Service électrique	
10158.00	Service du gaz	
10159.00	Comptes en monnaies étrangères	
10159.50	Comptes à l'étranger	
1016	Avances pour les frais administratifs provisoires	Les avances au personnel pour la contestation provisoire de frais administratifs (par ex. excursions, camps, voyages d'affaires prolongés, etc.). Les avances sur salaire sont saisies sous le compte matériel 1013 Acomptes à des tiers.
10160.00	Compte général	
10161.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
10162.00	Assainissement des eaux	
10163.00	Approvisionnement en eau	
10164.00	Déchets	
10165.00	Cimetières et inhumations	
10166.00	Forêts	
10167.00	Service électrique	
10168.00	Service du gaz	
10169.00	Comptes en monnaies étrangères	
10169.50	Comptes à l'étranger	
1019	Autres créances et TVA	Paiements par dépôts, dépôts qui ne sont pas jugés comme avances. Impôt préalable de la TVA, avoirs auprès des assurances sociales. Séparer la réévaluation (du croire) par un compte détaillé (produit brut). Les engagements sont inscrits au bilan sous le groupe par nature 20000. Impôt préalable de la TVA. Tenir un compte par financement spécial. Comptabiliser les dettes fiscales de la TVA dans le compte 20020.
10190	Impôt préalable de la TVA	
10190.00	Compte général	
10190.10	Service d'incendie et de secours (SIS)	
10190.20	Assainissement des eaux	
10190.30	Approvisionnement en eau	
10190.40	Déchets	
10190.50	Cimetières et inhumations	
10190.60	Forêts	
10190.70	Service électrique	

	10190.80	Service du gaz	
	10190.90	Comptes en monnaies étrangères	
	10190.95	Comptes à l'étranger	
	10191	Impôt anticipé	
	10191.00	Compte général	
	10191.10	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	10191.20	Assainissement des eaux	
	10191.30	Approvisionnement en eau	
	10191.40	Déchets	
	10191.50	Cimetières et inhumations	
	10191.60	Forêts	
	10191.70	Service électrique	
	10191.80	Service du gaz	
	10191.90	Comptes en monnaies étrangères	
	10191.95	Comptes à l'étranger	
	10192	Créances envers les assurances sociales publiques	
	10192.00	Assurances sociales publiques	
	10192.80	Autres assurances sociales parapubliques	
	10192.90	Créances en monnaies étrangères	
	10192.95	Créances à l'étranger	
	10193	Autres créances	
	10193.00	Compte général	
	10193.90	Autres créances en monnaies étrangères	
	10193.95	Autres créances à l'étranger	
102		Placements financiers à court terme	Durée 90 jours à 1 an. Séparer les réévaluations (ducroire) par un compte détaillé (principe du produit brut).
	1020	Prêts à court terme	Prêts à des tiers ou au personnel pour une période de 90 jours à 1 an.
	10200.00	Prêts à court terme au personnel administratif	
	10201.00	Prêts à court terme au personnel d'exploitation	
	10202.00	Prêts à court terme aux éducateurs de la petite enfance	
	10203.00	Prêts à court terme au personnel temporaire administratif	
	10204.00	Prêts à court terme au personnel temporaire d'exploitation	
	10205.00	Prêts à court terme à des tiers	
	10208.00	Autres prêts à court terme	
	10209.00	Prêts à court terme en monnaies étrangères	
	10209.50	Prêts à court terme à l'étranger	Prêts à des destinataires à l'étranger d'une durée (résiduelle) de 90 jours à un an.

1022	Placements à intérêts	Placements à intérêts pour une période de 90 à 1 an. Durée résiduelle de placements financiers à long terme de moins 1 an.
10220.00	Obligations à court terme du PF	
10221.00	Prêts à court terme à taux variable du PF	
10222.00	Prêts à court terme à taux fixe du PF	
10223.00	Hypothèques à court terme à taux variable du PF	
10226.00	Hypothèques à court terme à taux fixe du PF	
10227.00	Autres placements à court terme du PF	
10228.00	Autres hypothèques à court terme du PF	
10229.00	Placements à court terme en monnaies étrangères du PF	Placements à intérêts en monnaies étrangères d'une durée (résiduelle) de 90 jours à un an.
10229.50	Placements à court terme à l'étranger du PF	
1023	Dépôts à terme	Durée de moins d'un an ; les durées résiduelles de moins de 90 jours ne sont pas reportées sur le compte 1003.
10230.00	Dépôts à terme à taux variable	Comptabiliser les placements sur le marché monétaire à 90 jours au plus sous le groupe par nature 1003. Les dépôts d'une durée résiduelle de moins de 90 jours ne sont pas reportés sur le groupe par nature 1003.
10231.00	Dépôts à terme à taux fixe	
10238.00	Autres dépôts à terme	
10239.00	Dépôts à terme en monnaies étrangères	Dépôts en monnaies étrangères d'une durée de plus de 90 jours à un an.
10239.50	Dépôts à terme à l'étranger	
1029	Autres placements financiers à court terme	Valeurs de remplacement positives provenant des évaluations de marché d'autres instruments financiers dérivés (compte de contrepartie des modifications de la valeur marchande : 2961). Le solde de tous les instruments dérivés doit être comptabilisé (voir compte 2016). Droits de souscription.
10290.00	Instruments financiers dérivés à court terme du PF	
12291.00	Options à court terme du PF	
12292.00	Produits structurés à court terme du PF	
12298.00	Autres placements financiers à court terme du PF	
10299.00	Autres placements financiers à court terme en monnaies étrangères du PF	Autres placements financiers à court terme en monnaies étrangères.
10299.50	Autres placements financiers à court terme à l'étranger du PF	
104	Actifs de régularisation	Créances ou prétentions résultant de livraisons et de prestations de l'exercice budgétaire, qui n'ont pas été facturées ou sollicitées, mais qui doivent être affectées à la période comptable. Dépenses effectuées avant la date de clôture des comptes ou des charges, qui doivent être grevées à la période comptable suivante. Pour déterminer les valeurs, des estimations partielles (délimitations des impôts, régularisations de transferts, etc.) sont nécessaires. (voir Recommandation 05.) sont parfois nécessaires).
1040	Charges du personnel	Régularisations du groupe par nature 30.
10400.00	Autorités et commissions	

10401.00	Personnel administratif et d'exploitation	
10402.00	Enseignants	
10403.00	Personnel temporaire administratif et d'exploitation	
10404.00	Allocations et indemnités	
10405.00	Charges sociales de l'employeur	
10406.00	Prestations sociales de l'employeur	
10409.00	Autres charges du personnel	
1041	Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation	Régularisation du groupe par nature 31.
10410.00	Charges de matériel et de marchandises	
10411.00	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	
10412.00	Alimentations et éliminations des biens-fonds du patrimoine administratif (PA)	
10413.00	Prestations de services et honoraires	
10414.00	Gros entretien et entretien courant du patrimoine administratif (PA)	
10415.00	Entretien des biens mobiliers et des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif (PA)	
10416.00	Loyers - Crédits-bails (leasings) - Baux à ferme - Taxes d'utilisation - Patrimoine administratif (PA)	
10417.00	Indemnités et dédommagements	
10418.00	Réévaluations de créances	
10419.00	Diverses charges d'exploitation	
1042	Impôts	Impôts à recouvrer, non facturés (délimitations des impôts du groupe par nature 40, selon la Recommandation 07).
10420.00	Impôts directs des personnes physiques (PPH)	
10421.00	Impôts directs des personnes morales (PM)	
10422.00	Autres impôts directs	
10423.00	Impôts sur la possession et les dépenses	
10428.00	Autres créances fiscales	
10429.00	Créances fiscales en monnaies étrangères	
10429.50	Créances fiscales à l'étranger	
1043	Transferts du compte de résultat	Régularisation des charges et des revenus des groupes par nature 36, 37 et 46, 47.
10430.00	Parts de revenus destinés à des collectivités publiques	
10430.50	Dédommagements aux collectivités publiques	
10431.00	Péréquation financière et compensation des charges	
10431.50	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	
10432.00	Réévaluations des prêts du patrimoine administratif (PA)	
10432.50	Réévaluations des participations du patrimoine administratif (PA)	
10433.00	Amortissements des subventions des investissements	
10433.50	Différentes charges de transfert à des collectivités publiques et à des tiers	

10434.00	Subventions à redistribuer à des collectivités publiques et à des tiers	
10434.50	Parts à des revenus des collectivités publiques	
10435.00	Dédommagements des collectivités publiques	
10435.50	Péréquation financière et compensation des charges	
10436.00	Subventions à redistribuer des collectivités publiques et des tiers	
1044	Charges financières/revenus financiers	Intérêts actifs et passifs (intérêts courus en tout genre), régularisation des groupes par nature 34 et 44.
10440.00	Charges d'intérêts	
10440.50	Pertes sur les placements financiers et les immobilisations du patrimoine financier (PF)	
10441.00	Frais d'acquisition des capitaux et frais administratifs	
10441.50	Charges pour les biens-fonds du patrimoine financier (PF)	
10442.00	Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier (PF)	
10442.50	Autres charges financières	
10443.00	Revenus des intérêts	
10443.50	Gains réalisés du patrimoine financier (PF)	
10444.00	Revenus de participations du patrimoine financier (PF)	
10444.50	Revenus des biens-fonds, des bâtiments et des immeubles du patrimoine financier (PF)	
10445.00	Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier (PF)	
10445.50	Revenus financiers de prêts et de participations du patrimoine administratif (PA)	
10446.00	Revenus financiers d'entreprises publiques	
10446.50	Revenus des biens-fonds, des bâtiments et des immeubles du patrimoine administratif (PA)	
10447.00	Revenus des biens-fonds loués	
10447.50	Autres charges financières / revenus financiers	
1045	Autres revenus d'exploitation	Régularisation des groupes par nature 41, 42 et 43.
10450.00	Revenus de patentes	
10450.50	Revenus de concessions	
10451.00	Parts des revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	
10451.50	Taxes d'exemption et de compensation	
10452.00	Emoluments administratifs	
10452.50	Taxes et émoluments hospitaliers et médico-sociaux (EMS), de foyers et centres, etc.	
10453.00	Frais d'écolage	
10453.50	Taxes d'utilisation et de prestations de services	
10454.00	Revenus des ventes	
10454.50	Remboursements	
10455.00	Amendes	
10455.50	Autres taxes et compensations	

10456.00	Revenus divers d'exploitation	
10456.50	Inscriptions de prestations propres portées à l'actif	
10457.00	Variations de stock	
10457.50	Autres revenus divers	
1046	Actifs de régularisation, compte des investissements	Régularisation des groupes par nature 5 et 6.
10460.00	Immobilisations corporelles	
10460.50	Investissements pour le compte de tiers	
10461.00	Immobilisations incorporelles	
10461.50	Prêts	
10462.00	Participations et capital social	
10462.50	Propres subventions des investissements	
10463.00	Subventions des investissements à redistribuer	
10463.50	Investissements extraordinaires	
10464.00	Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier (PF)	
10464.50	Remboursements de tiers	
10465.00	Transferts d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier (PF)	
10465.50	Subventions acquises des investissements	
10466.00	Remboursements de prêts	
10466.50	Transferts de participations et de capital social dans le patrimoine financier (PF)	
10467.00	Remboursements de propres subventions des investissements	
10467.50	Subventions des investissements à redistribuer	
10468.00	Recettes extraordinaires des investissements	
1049	Autres actifs de régularisation et du compte de résultats	
10490.00	Charges extraordinaires - Personnel administratif et d'exploitation	
10491.00	Charges extraordinaires - Biens et de services et d'exploitation	
10492.00	N/A	
10493.00	N/A	
10494.00	Charges financières et comptables extraordinaires	
10495.00	Attributions extraordinaires aux fonds et financements spéciaux	
10496.00	Charges de transfert extraordinaires aux collectivités et aux tiers	
10497.00	N/A	
10498.00	N/A	
10499.00	Attributions au capital propre	

106		Marchandises, fournitures et travaux en cours	Marchandises et matériel nécessaires à la fourniture des prestations.
	1060	Articles de commerce	Marchandises et objets destinés au commerce, qui seront vendus en l'état. Le matériel de bureau figure uniquement comme stocks si le service s'en sert pour son activité (centrale du matériel).
	10600.00	Compte général	Stocks, chèques Reka. Les stocks d'articles de commerce des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
	10601.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	10602.00	Assainissement des eaux	
	10603.00	Approvisionnement en eau	
	10604.00	Déchets	Vignettes pour sacs poubelle.
	10605.00	Inhumations et cimetières	
	10606.00	Forêts	
	10607.00	Service électrique	
	10608.00	Service du gaz	
	10609.00	Comptes en monnaies étrangères	
	10609.50	Comptes à l'étranger	
	1061	Matières premières auxiliaires	Matériel et marchandises qui sont traités ou consommés au cours du processus de fabrication ou de la fourniture des prestations (p. ex. fournitures).
	10610.00	Compte général	Les matières premières et auxiliaires des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
	10611.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	10612.00	Assainissement des eaux	
	10613.00	Approvisionnement en eau	
	10614.00	Déchets	
	10615.00	Inhumations et cimetières	
	10616.00	Forêts	
	10617.00	Service électrique	
	10618.00	Service du gaz	
	10619.00	Comptes en monnaies étrangères	
	10619.50	Comptes à l'étranger	
	1062	Produits semi-finis et finis	Produits de fabrication propre qui sont finis ou partiellement finis et destinés à la vente ou à l'usage propre.
	10620.00	Compte général	Les produits semi-finis et finis des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
	10621.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	10622.00	Assainissement des eaux	
	10623.00	Approvisionnement en eau	
	10624.00	Déchets	
	10625.00	Inhumations et cimetières	

10626.00	Forêts	
10627.00	Service électrique	
10628.00	Service du gaz	
10629.00	Comptes en monnaies étrangères	
10629.50	Comptes à l'étranger	
1063	Travaux en cours	Travaux débutés sur une prestation ou une mission pour des tiers qui ne sont facturés qu'une fois achevés. Il peut s'agir d'ouvrages ou de prestations de service. Prendre en considération la différenciation par rapport aux actifs de régularisation.
10630.00	Compte général	Les travaux en cours des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
10631.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
10632.00	Assainissement des eaux	
10633.00	Approvisionnement en eau	
10634.00	Déchets	
10635.00	Inhumations et cimetières	
10636.00	Forêts	
10637.00	Service électrique	
10638.00	Service du gaz	
10639.00	Comptes en monnaies étrangères	
10639.50	Comptes à l'étranger	
1068	Avances et acomptes versés	Paiements effectués avant échange de prestations. Lorsque la prestation est effectuée, reporter sur les comptes matériels correspondants.
10680.00	Compte général	Les avances et acomptes versés par des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
10681.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
10682.00	Assainissement des eaux	
10683.00	Approvisionnement en eau	
10684.00	Déchets	
10685.00	Inhumations et cimetières	
10686.00	Forêts	
10687.00	Service électrique	
10688.00	Service du gaz	
10689.00	Comptes en monnaies étrangères	
10689.50	Comptes à l'étranger	
1069	N/A => statistique financière CH	

107		Placements financiers	Placements financiers d'une durée supérieure à un an ; reporter les durées résiduelles inférieures à un an sur le groupe par nature 102 Placements financiers à court terme. L'évaluation a lieu à la valeur du marché, pour cette raison, aucun compte de réévaluation n'est tenu.
	1070	Actions et parts sociales	Participations en tout genre (actions, titres de participation, parts de fonds de placement, bons de jouissance, parts sociales de sociétés coopératives, etc.).
	10700.00	Actions du PF	
	10701.00	Titres de participations du PF	
	10702.00	Parts de fonds de placement du PF	
	10703.00	Bons de jouissance du PF	
	10704.00	Parts sociales du PF	
	10708.00	Autres titres du PF	
	10708.50	Autres placements financiers du PF	
	10709.00	Actions et parts sociales en monnaies étrangères du PF	
	10709.50	Actions et parts sociales à l'étranger du PF	
	1071	Placements à intérêts à long terme	Obligations, hypothèques, prêts, etc. variables et à intérêt fixe.
	10710.00	Obligations à long terme du PF	
	10711.00	Prêts à long terme à taux variable du PF	
	10712.00	Prêts à long terme à taux fixe du PF	
	10713.00	Hypothèques à long terme à taux variable du PF	
	10714.00	Hypothèques à long terme à taux fixe du PF	
	10718.00	Autres placements à long terme du PF	
	10718.50	Autres hypothèques à long terme du PF	
	10719.00	Placements à long terme en monnaies étrangères du PF	Prêts et placements à intérêts à long terme en monnaies étrangères d'une durée (résiduelle) supérieure à un an.
	10719.50	Placements à long terme à l'étranger du PF	
	1072	Créances à long terme	Créances sur plusieurs années provenant de livraisons et de prestations. Reporter les créances d'une durée résiduelle inférieure à un an sur le groupe par nature 1010. Les créances non encore facturées à la fin de l'année sont portées au bilan comme actifs de régularisation (104).
	10720.00	Livraisons de biens du PF	
	10721.00	Prestations de services du PF	
	10722.00	Honoraires du PF	
	10728.00	Autres créances à long terme du PF	
	10729.00	Créances à long terme en monnaies étrangères du PF	
	10729.50	Créances à long terme à l'étranger du PF	

	1079	Autres placements financiers à long terme	Instruments financiers dérivés, options, produits structurés reposant sur des actions ou d'autres titres, mais ne donnant pas droit au vote, etc.
	10790.00	Instruments financiers dérivés à long terme du PF	
	10791.00	Options à long terme du PF	
	10792.00	Produits structurés à long terme du PF	
	10798.00	Autres placements financiers à long terme du PF	
	10799.00	Autres placements financiers à long terme en monnaies étrangères du PF	
	10799.50	Autres placements financiers à long terme à l'étranger du PF	
108		Immobilisations corporelles PF	L'évaluation a lieu aux valeurs vénales, pour cette raison, aucun compte de réévaluation n'est tenu.
	1080	Terrains PF	Terrains non bâtis, acquisition de réserve de terrain, terrains tenus pour la compensation en nature et terrains similaires. Terrains cédés en droit de superficie.
	10800	Terrains non bâtis du PF	
	10800.00	Terrains non bâtis du PF - Zone centre (CA)	
	10800.10	Terrains non bâtis du PF - Zone mixte (MA)	
	10800.20	Terrains non bâtis du PF - Zone d'habitation (HA)	
	10800.30	Terrains non bâtis du PF - Zone d'activités (AA)	
	10800.40	Terrains non bâtis du PF - Zone d'utilité publique (UA)	
	10800.50	Terrains non bâtis du PF - Zone de sport et loisirs (SA)	
	10800.60	Terrains non bâtis du PF - Zone agricole (ZA)	
	10800.70	Terrains non bâtis du PF - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	
	10800.80	Terrains non bâtis du PF - Espaces publics et parcs	
	10800.90	Autres terrains non bâtis du PF	
	10801	Terrains bâtis du PF	
	10801.00	Terrains bâtis du PF - Zone centre (CA)	
	10801.10	Terrains bâtis du PF - Zone mixte (MA)	
	10801.20	Terrains bâtis du PF - Zone d'habitation (HA)	
	10801.30	Terrains bâtis du PF - Zone d'activités (AA)	
	10801.40	Terrains bâtis du PF - Zone d'utilité publique (UA)	
	10801.50	Terrains bâtis du PF - Zone de sport et loisirs (SA)	
	10801.60	Terrains bâtis du PF - Zone agricole (ZA)	
	10801.70	Terrains bâtis du PF - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	
	10801.80	Terrains bâtis du PF - Espaces publics et parcs	
	10801.90	Autres terrains bâtis du PF	
	1084	Bâtiments, locaux et équipements du PF	Immeubles, incluant ses terrains, tenus à des fins de placement ou dans le cadre de la politique d'implantation pour une revente. Immeubles plus nécessaires pour des tâches publiques.
	10840.00	Bâtiments du PF - Zone centre (CA)	

10841.00	Bâtiments du PF - Zone mixte (MA)	
10842.00	Bâtiments du PF - Zone d'habitation (HA)	
10843.00	Bâtiments du PF - Zone d'activités (AA)	
10844.00	Bâtiments du PF - Zone d'utilité publique (UA)	
10845.00	Bâtiments du PF - Zone de sport et loisirs (SA)	
10846.00	Bâtiments du PF - Zone agricole (ZA)	
10847.00	Bâtiments du PF - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	
10848.00	Bâtiments du PF - Espaces publics et parcs	
10849.00	Autres bâtiments, locaux et équipements du PF	
1086	Biens meubles PF	Véhicules et appareils tenus exclusivement pour l'exploitation et l'entretien de patrimoines financiers. Bétail d'exploitations agricoles.
10860.00	Meubles du PF	
10861.00	Appareils du PF	
10862.00	Machines du PF	
10863.00	Véhicules du PF	
10864.00	Outillage du PF	
10865.00	Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques du PF	
10866.00	Imprimantes, scanners et accessoires informatiques du PF	
10867.00	Serveurs, routeurs, commutateurs et accessoires informatiques du PF	
10868.00	Bétail des exploitations agricoles du PF	
10869.00	Autres biens mobiliers du PF	
1087	Installations en construction PF	Inscription à l'actif des investissements annuels dans le patrimoine financier avant l'utilisation de l'immobilisation.
10870.00	Encours - Terrains non bâtis du PF	
10870.00	Terrains non bâtis du PF - Zone centre (CA)	
10870.05	Terrains non bâtis du PF - Zone mixte (MA)	
10870.10	Terrains non bâtis du PF - Zone d'habitation (HA)	
10870.15	Terrains non bâtis du PF - Zone d'activités (AA)	
10870.20	Terrains non bâtis du PF - Zone d'utilité publique (UA)	
10870.25	Terrains non bâtis du PF - Zone de sport et loisirs (SA)	
10870.30	Terrains non bâtis du PF - Zone agricole (ZA)	
10870.35	Terrains non bâtis du PF - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	
10870.40	Terrains non bâtis du PF - Espaces publics et parcs	
10870.45	Autres terrains non bâtis du PF	
10870.50	Encours - Terrains bâtis du PF	
10870.50	Terrains bâtis du PF - Zone centre (CA)	
10870.55	Terrains bâtis du PF - Zone mixte (MA)	

10870.60	Terrains bâtis du PF - Zone d'habitation (HA)	
10870.65	Terrains bâtis du PF - Zone d'activités (AA)	
10870.70	Terrains bâtis du PF - Zone d'utilité publique (UA)	
10870.75	Terrains bâtis du PF - Zone de sport et loisirs (SA)	
10870.80	Terrains bâtis du PF - Zone agricole (ZA)	
10870.85	Terrains bâtis du PF - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	
10870.90	Terrains bâtis du PF - Espaces publics et parcs	
10870.95	Autres terrains bâtis du PF	
10874	Encours - Bâtiments, locaux et équipements du PF	
10874.00	Bâtiments du PF - Zone centre (CA)	
10874.10	Bâtiments du PF - Zone mixte (MA)	
10874.20	Bâtiments du PF - Zone d'habitation (HA)	
10874.30	Bâtiments du PF - Zone d'activités (AA)	
10874.40	Bâtiments du PF - Zone d'utilité publique (UA)	
10874.50	Bâtiments du PF - Zone de sport et loisirs (SA)	
10874.60	Bâtiments du PF - Zone agricole (ZA)	
10874.70	Bâtiments du PF - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	
10874.80	Bâtiments du PF - Espaces publics et parcs	
10874.90	Autres bâtiments, locaux et équipements du PF	
10876	Encours - Biens mobiliers du PF	
10876.00	Meubles du PF	
10876.10	Appareils du PF	
10876.20	Machines du PF	
10876.30	Véhicules du PF	
10876.40	Outillage du PF	
10876.50	Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques du PF	
10876.60	Imprimantes, scanners et accessoires informatiques du PF	
10876.70	Serveurs, routeurs, commutateurs et accessoires informatiques du PF	
10876.80	Bétail des exploitations agricoles du PF	
10876.90	Autres biens mobiliers du PF	
10879	Encours - Autres immobilisations corporelles du PF	
10879.00	Télécommunication, télédistribution et télématique du PF	
10879.10	Assainissement des eaux (eaux usées et pluviales) du PF	
10879.20	Approvisionnement en eau du PF	
10879.30	Déchets du PF	
10879.40	Service électrique du PF	

10879.50	Service du gaz du PF	
10879.60	Chauffage à distance du PF	
10879.70	Autres ouvrages de génie civil, collecteurs et canalisations du PF	
10879.80	Autres installations du PF	
10879.90	Autres immobilisations corporelles du PF	
1088	Avances du PF	Paiements anticipés pour des investissements dans le patrimoine financier, avant qu'une contrepartie ne soit fournie.
10880.00	Avances - Terrains non bâtis du PF	
10880.00	Terrains non bâtis du PF - Zone centre (CA)	
10880.05	Terrains non bâtis du PF - Zone mixte (MA)	
10880.10	Terrains non bâtis du PF - Zone d'habitation (HA)	
10880.15	Terrains non bâtis du PF - Zone d'activités (AA)	
10880.20	Terrains non bâtis du PF - Zone d'utilité publique (UA)	
10880.25	Terrains non bâtis du PF - Zone de sport et loisirs (SA)	
10880.30	Terrains non bâtis du PF - Zone agricole (ZA)	
10880.35	Terrains non bâtis du PF - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	
10880.40	Terrains non bâtis du PF - Espaces publics et parcs	
10880.45	Autres terrains non bâtis du PF	
10880.50	Avances - Terrains bâtis du PF	
10880.50	Terrains bâtis du PF - Zone centre (CA)	
10880.55	Terrains bâtis du PF - Zone mixte (MA)	
10880.60	Terrains bâtis du PF - Zone d'habitation (HA)	
10880.65	Terrains bâtis du PF - Zone d'activités (AA)	
10880.70	Terrains bâtis du PF - Zone d'utilité publique (UA)	
10880.75	Terrains bâtis du PF - Zone de sport et loisirs (SA)	
10880.80	Terrains bâtis du PF - Zone agricole (ZA)	
10880.85	Terrains bâtis du PF - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	
10880.90	Terrains bâtis du PF - Espaces publics et parcs	
10880.95	Autres terrains bâtis du PF	
10884	Avances - Bâtiments, locaux et équipements du PF	
10884.00	Bâtiments du PF - Zone centre (CA)	
10884.10	Bâtiments du PF - Zone mixte (MA)	
10884.20	Bâtiments du PF - Zone d'habitation (HA)	
10884.30	Bâtiments du PF - Zone d'activités (AA)	
10884.40	Bâtiments du PF - Zone d'utilité publique (UA)	
10884.50	Bâtiments du PF - Zone de sport et loisirs (SA)	
10884.60	Bâtiments du PF - Zone agricole (ZA)	

10884.70	Bâtiments du PF - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	
10884.80	Bâtiments du PF - Espaces publics et parcs	
10884.90	Autres bâtiments, locaux et équipements du PF	
10886	Avances - Biens meubles du PF	
10886.00	Meubles du PF	
10886.10	Appareils du PF	
10886.20	Machines du PF	
10886.30	Véhicules du PF	
10886.40	Outillage du PF	
10886.50	Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques du PF	
10886.60	Imprimantes, scanners et accessoires informatiques du PF	
10886.70	Serveurs, routeurs, commutateurs et accessoires informatiques du PF	
10886.80	Bétail des exploitations agricoles du PF	
10886.90	Autres biens mobiliers du PF	
10889	Avances - Autres immobilisations corporelles du PF	
10889.00	Télécommunication, télédistribution et télématique du PF	
10889.10	Assainissement des eaux (eaux usées et pluviales) du PF	
10889.20	Approvisionnement en eau du PF	
10889.30	Déchets du PF	
10889.40	Service électrique du PF	
10889.50	Service du gaz du PF	
10889.60	Chauffage à distance du PF	
10889.70	Autres ouvrages de génie civil, collecteurs et canalisations du PF	
10889.80	Autres installations du PF	
10889.90	Autres immobilisations corporelles du PF	
1089	Autres immobilisations corporelles PF	Immobilisations corporelles du patrimoine financier, qui ne peuvent être attribuées à aucun compte matériel nommé.
10890.00	Télécommunication, télédistribution et télématique du PF	
10891.00	Assainissement des eaux (eaux usées et pluviales) du PF	
10892.00	Approvisionnement en eau du PF	
10893.00	Déchets du PF	
10894.00	Service électrique du PF	
10895.00	Service du gaz du PF	
10896.00	Chauffage à distance du PF	
10898.00	Autres ouvrages de génie civil, collecteurs et canalisations du PF	
10898.50	Autres installations du PF	
10899.00	Autres immobilisations corporelles du PF	

109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	Les financements spéciaux et les fonds nécessitent une base légale. Ils sont affectés selon la Recommandation 08 aux capitaux de tiers ou au capital propre.
1090	Créances envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	Excédents de charges cumulés des financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers. Dans le cas des financements spéciaux, les émoluments ou taxes déterminés ayant un rapport causal avec l'utilisation sont affectés de par la loi.
10900.00	Financements spéciaux des capitaux de tiers	
10909.00	Autres financements spéciaux de tiers	
1091	Créances envers les fonds des capitaux de tiers	Découverts cumulés des fonds enregistrés sous capitaux de tiers.
10910.00	Fonds des capitaux de tiers	Dans le cas des fonds, des revenus ou des fonds publics communs sans rapport causal avec l'utilisation sont en règle générale affectés de par la loi.
10919.00	Autres fonds de tiers	
1092	Créances envers les legs et fondations des capitaux de tiers	Legs et fondations sans personnalité juridique des capitaux de tiers dont le compte du bilan 2092 présente un solde à l'actif. Dans la mesure où les legs et fondations sont affectés à un but spécifique, il n'y a pas de compensation possible avec d'autres legs et fondations présentant un solde au passif. Un solde à l'actif doit être résorbé aussi vite que possible.
10920.00	Legs des capitaux de tiers	
10921.00	Fondations des capitaux de tiers	
10929.00	Autres legs de tiers	
10929.50	Autres fondations de tiers	
1093	Créances envers d'autres capitaux de tiers affectés	Des créances de tiers et d'autres créances envers des capitaux étrangers classés dont le compte du bilan 2093 présente un solde à l'actif. Il n'y a pas de compensation possible avec des soldes au passif d'autres postes. Un solde à l'actif doit être résorbé aussi vite que possible.
10930.00	Fonds de recherche	
10931.00	Dons et donations	
10939.00	Autres capitaux étrangers affectés	
1099	N/A => statistique financière CH	

14		Patrimoine administratif	<p>Les entrées dans le patrimoine administratif peuvent uniquement avoir lieu par une inscription à l'actif à partir du compte des investissements.</p> <p>Les diminutions ont lieu par amortissement (planifié, non planifié et extraordinaire) et par report dans le patrimoine financier en cas d'aliénation ou de déclassement. En cas de produit net, les recettes d'investissement réduisent les valeurs du bilan.</p>
140		Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	<p>Un compte «Réévaluations...» est affecté à chaque groupe à 5 chiffres en tant que compte actif négatif. Les valeurs d'acquisition initiales sont conservées dans le bilan interne; les valeurs brutes doivent être indiquées en annexe dans le tableau des immobilisations. Si la comptabilité des immobilisations est tenue, un compte de réévaluation est tenu pour chaque immobilisation.</p>
	1400	Terrains non bâtis et terrains bâtis du PA	<p>Terrains non bâtis (espaces verts, parcs, biotopes et géotopes, surfaces agricoles, entre autres) ; terrains bâtis sans terrains pour les routes, de chemins et de ponts, d'aménagements des cours d'eau. Terrains cédés dans le droit de la construction. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 510; inscription au passif à partir du groupe par nature 600 ainsi qu'en cas de méthode nette selon la Recommandation 10 à partir du groupe par nature 63.</p> <p>Compte financé par les impôts. Les terrains des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.</p>
	14000	Terrains non bâtis du PA	
	14000.00	Terrains non bâtis - Zone centre (CA)	
	14000.10	Terrains non bâtis - Zone mixte (MA)	
	14000.20	Terrains non bâtis - Zone d'habitation (HA)	
	14000.30	Terrains non bâtis - Zone d'activités (AA)	
	14000.40	Terrains non bâtis - Zone d'utilité publique (UA)	
	14000.50	Terrains non bâtis - Zone de sport et loisirs (SA)	
	14000.60	Terrains non bâtis - Zone agricole (ZA)	
	14000.70	Terrains non bâtis - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	
	14000.80	Terrains non bâtis - Espaces publics et parcs	
	14000.90	Autres terrains non bâtis	
	14001	Terrains bâtis du PA	
	14001.00	Terrains bâtis - Zone centre (CA)	
	14001.10	Terrains bâtis - Zone mixte (MA)	
	14001.20	Terrains bâtis - Zone d'habitation (HA)	
	14001.30	Terrains bâtis - Zone d'activités (AA)	
	14001.40	Terrains bâtis - Zone d'utilité publique (UA)	
	14001.50	Terrains bâtis - Zone de sport et loisirs (SA)	
	14001.60	Terrains bâtis - Zone agricole (ZA)	
	14001.70	Terrains bâtis - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	

14001.80	Terrains bâtis - Espaces publics et parcs	
14001.90	Autres terrains bâtis	
1401	Routes et voies de communication PA	Surfaces, incluant les terrains des surfaces routières ouverts au trafic général. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 501; inscription au passif à partir du groupe par nature 601 ainsi qu'en cas de méthode nette selon la Recommandation 10 à partir du groupe par nature 63.
14010.00	Routes communales	
14011.00	Routes rurales et vicinales	
14012.00	Routes forestières	
14013.00	Zones piétonnes	
14014.00	Pistes cyclables et itinéraires cyclables	
14015.00	Voies ferrées et chemin de fer de montagne	
14016.00	Voies navigables	
14017.00	Installations de transport	
14019.00	Autres routes	
14019.50	Autres voies de communication	
1402	Aménagements des plans d'eau et cours d'eaux du PA	Y compris terrains, étendues d'eau véritables (lacs, rivières, etc.) ne sont pas des immobilisations corporelles. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 502; inscription au passif à partir du groupe par nature 602 ainsi qu'en cas de méthode nette selon la Recommandation 10 à partir du groupe par nature 63.
14020.00	Cours d'eau et plans d'eau	
14021.00	Rives, talus et gabarits d'espace libre des cours d'eau	
14022.00	Rives, talus et gabarits d'espace libre des étangs, marais et autres plans d'eau	
14023.00	Revitalisation des cours d'eau et autres plans d'eau	
14024.00	Protection et lutte contre les crues des cours d'eau	
14029.00	Autres aménagements des plans et des cours d'eau, étangs et marais	
1403	Autres ouvrages de génie civil du PA - Ouvrages, collecteurs, canalisations et installations	Séparer les installations d'épuration, les canalisations, les décharges, les installations d'alimentation en eau, les paravalanches, etc. par un compte détaillé. Les terrains parcellisés doivent être portés au bilan sous le compte 1400 (Terrains PA non bâtis). Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 503; inscription au passif à partir du groupe par nature 603 ainsi qu'en cas de méthode nette selon la Recommandation 10 à partir du groupe par nature 63. Les ouvrages de génie civil des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
14030.00	Télécommunication, télédistribution et télématique	
14031.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
14032.00	Assainissement des eaux (eaux usées et pluviales)	

14033.00	Approvisionnement en eau	
14034.00	Déchets	
14035.00	Cimetières et inhumations	
14036.00	Forêts	
14037.00	Service électrique	
14038.00	Service du gaz	
14038.50	Chauffage à distance	
14039.00	Autres ouvrages de génie civil, collecteurs, canalisations et installations	
1404	Bâtiments, locaux et équipements du PA	Bâtiments en tout genre, incluant les équipements chauffage, technique du bâtiment, installations, etc.), cependant sans mobilier. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 504; inscription au passif à partir du groupe par nature 604 ainsi qu'en cas de méthode nette selon la Recommandation 10 à partir du groupe par nature 63. Les terrains bâtis des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
14040	Bâtiments, locaux et équipements du PA	
14040.00	Bâtiments administratifs	
14040.50	Bâtiments d'exploitation	
14041.00	Bâtiments polyvalents	
14041.50	Bâtiments culturels	
14042.00	Bâtiments sportifs	
14042.50	Bâtiments - Service d'incendie et de secours (SIS)	
14043.00	Bâtiments - Assainissement des eaux (eaux usées et pluviales)	
14043.50	Bâtiments - Approvisionnement en eau	
14044.00	Bâtiments - Déchets	
14044.50	Bâtiments - Cimetières et inhumations	
14045.00	Bâtiments - Forêts	
14045.50	Bâtiments - Service électrique	
14046.00	Bâtiments - Service du gaz	
14046.50	Bâtiments - Chauffage à distance	
14047.00	Bâtiments - Télécommunication, télédistribution et télématique	
14049.00	Autres bâtiments, locaux et équipements	
1405	Forêts du PA	Forêts, incluant les terrains. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 505; inscription au passif à partir du groupe par nature 605 ainsi qu'en cas de méthode nette selon la Recommandation 10 à partir du groupe par nature 63.
14050.00	Forêts exploitables et aménagements forestiers	
14051.00	Forêts non exploitables et aménagements forestiers	

14052.00	Forêts en zone de protection ou dans un parc naturel et aménagements forestiers	
14053.00	Pâturage boisés et aménagements forestiers	
14059.00	Autres forêts et aménagements forestiers	
1406	Biens meubles du PA	Véhicules, appareils, machines, installations, matériel informatique, etc. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 506; inscription au passif à partir du groupe par nature 606 ainsi qu'en cas de méthode nette selon la Recommandation 10 à partir du groupe par nature 63. Les biens mobiliers des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés. Les outils des entreprises communales ayant trait à l'informatique et aux TIC en général doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
14060.00	Meubles administratifs	
14060.50	Appareils administratifs	
14061.00	Machines administratives	
14061.50	Véhicules administratifs	
14062.00	Outillage administratif	
14062.50	Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques administratifs	
14063.00	Imprimantes, scanners et accessoires informatiques administratifs	
14063.50	Serveurs, routeurs, commutateurs et accessoires informatiques administratifs	
14064.00	Meubles d'exploitation	
14064.50	Appareils d'exploitation	
14065.00	Machines d'exploitation	
14065.50	Véhicules d'exploitation	
14066.00	Outillage d'exploitation	
14066.50	Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques d'exploitation	
14067.00	Imprimantes, scanners et accessoires informatiques d'exploitation	
14067.50	Serveurs, routeurs, commutateurs et accessoires informatiques d'exploitation	
14069.00	Autres biens mobiliers administratifs	
14069.50	Autres biens mobiliers d'exploitation	
1407	Installations en construction du PA	Inscription à l'actif des investissements annuels dans le patrimoine administratif avant utilisation des installations. Au début de l'utilisation, un report pendant l'année est effectué sur le compte du bilan correspondant.
14070	Encours - Terrains non bâtis du PA	Les immobilisations en cours de construction des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14070.00	Terrains non bâtis - Zone centre (CA)	
14070.05	Terrains non bâtis - Zone mixte (MA)	
14070.10	Terrains non bâtis - Zone d'habitation (HA)	
14070.15	Terrains non bâtis - Zone d'activités (AA)	

14070.20	Terrains non bâtis - Zone d'utilité publique (UA)	
14070.25	Terrains non bâtis - Zone de sport et loisirs (SA)	
14070.30	Terrains non bâtis - Zone agricole (ZA)	
14070.35	Terrains non bâtis - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	
14070.40	Terrains non bâtis - Espaces publics et parcs	
14070.45	Autres terrains non bâtis	
14070.50	Encours - Terrains bâtis du PA	
14070.50	Terrains bâtis - Zone centre (CA)	
14070.55	Terrains bâtis - Zone mixte (MA)	
14070.60	Terrains bâtis - Zone d'habitation (HA)	
14070.65	Terrains bâtis - Zone d'activités (AA)	
14070.70	Terrains bâtis - Zone d'utilité publique (UA)	
14070.75	Terrains bâtis - Zone de sport et loisirs (SA)	
14070.80	Terrains bâtis - Zone agricole (ZA)	
14070.85	Terrains bâtis - Zone verte (ZVA), espaces naturels protégés et biotopes	
14070.90	Terrains bâtis - Espaces publics et parcs	
14070.95	Autres terrains bâtis	
14071	Encours - Routes et voies de communication du PA	
14071.00	Routes communales	
14071.10	Routes rurales et vicinales	
14071.20	Routes forestières	
17071.30	Zones piétonnes	
14071.40	Pistes cyclables et itinéraires cyclables	
14071.50	Voies ferrées et chemin de fer de montagne	
14071.60	Voies navigables	
14071.70	Installations de transport	
14071.90	Autres routes	
14071.95	Autres voies de communication	
14072	Encours - Aménagements des plans d'eau et cours d'eaux du PA	
14072.00	Cours d'eau et plans d'eau	
14072.10	Rives, talus et gabarits d'espace libre des cours d'eau	
14072.20	Rives, talus et gabarits d'espace libre des étangs, marais et autres plans d'eau	
14072.30	Revitalisation des cours d'eau et autres plans d'eau	
14072.40	Protection et lutte contre les crues des cours d'eau	
14072.90	Autres aménagements des plans et des cours d'eau, étangs et marais	

14073	Encours - Autres ouvrages de génie civil du PA - Ouvrages, collecteurs, canalisations et installations	
14073.00	Télécommunication, télédistribution et télématique	
14073.10	Service d'incendie et de secours (SIS)	
14073.20	Assainissement des eaux (eaux usées et pluviales)	
14073.30	Approvisionnement en eau	
14073.40	Déchets	
14073.50	Cimetières et inhumations	
14073.60	Forêts	
14073.70	Service électrique	
14073.80	Service du gaz	
14073.85	Chauffage à distance	
14073.90	Autres ouvrages de génie civil, collecteurs, canalisations et installations	
14074	Encours - Bâtiments, locaux et équipements du PA	
14074.00	Bâtiments administratifs	
14074.05	Bâtiments d'exploitation	
14074.10	Bâtiments polyvalents	
14074.15	Bâtiments culturels	
14074.20	Bâtiments sportifs	
14074.25	Bâtiments - Service d'incendie et de secours (SIS)	
14074.30	Bâtiments - Assainissement des eaux (eaux usées et pluviales)	
14074.35	Bâtiments - Approvisionnement en eau	
14074.40	Bâtiments - Déchets	
14074.45	Bâtiments - Cimetières et inhumations	
14074.50	Bâtiments - Forêts	
14074.55	Bâtiments - Service électrique	
14074.60	Bâtiments - Service du gaz	
14074.65	Bâtiments - Chauffage à distance	
14074.70	Bâtiments - Télécommunication, télédistribution et télématique	
14074.90	Autres bâtiments, locaux et équipements	
14075	Encours - Forêts du PA	
14075.00	Forêts exploitables et aménagements forestiers	
14075.10	Forêts non exploitables et aménagements forestiers	
14075.20	Forêts en zone de protection ou dans un parc naturel et aménagements forestiers	
14075.30	Pâturage boisés et aménagements forestiers	
14075.90	Autres forêts et aménagements forestiers	

14076	Encours - Biens mobiliers du PA	
14076.00	Meubles administratifs	
14076.05	Appareils administratifs	
14076.10	Machines administratives	
14076.15	Véhicules administratifs	
14076.20	Outillage administratif	
14076.25	Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques administratifs	
14076.30	Imprimantes, scanners et accessoires informatiques administratifs	
14076.35	Serveurs, routeurs, commutateurs et accessoires informatiques administratifs	
14076.40	Meubles d'exploitation	
14076.45	Appareils d'exploitation	
14076.50	Machines d'exploitation	
14076.55	Véhicules d'exploitation	
14076.60	Outillage d'exploitation	
14076.65	Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques d'exploitation	
14076.70	Imprimantes, scanners et accessoires informatiques d'exploitation	
14076.75	Serveurs, routeurs, commutateurs et accessoires informatiques d'exploitation	
14076.90	Autres biens mobiliers administratifs	
14076.95	Autres biens mobiliers d'exploitation	
14079	Autres immobilisations corporelles du PA	
14079.00	Autres immobilisations corporelles administratives	
14079.10	Autres immobilisations corporelles d'exploitation	
14079.90	Autres immobilisations corporelles	
1409	Autres immobilisations corporelles du PA	Inscription à l'actif des dépenses d'investissement saisies dans le groupe par nature 509; inscription au passif à partir du groupe par nature 609 ainsi qu'en cas de méthode nette selon la Recommandation 10 à partir du groupe par nature 63. Les autres immobilisations corporelles des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14090.00	Autres immobilisations corporelles administratives	
14091.00	Autres immobilisations corporelles d'exploitation	
14099.00	Autres immobilisations corporelles	
14099	Compte commun PA existant lors de l'introduction du MCH2	Compte commun du patrimoine administratif existant lors de l'introduction du MCH2. Rectifications de valeur: 14099.00 (compte général), 14099.30 (approvisionnement en eau), 14099.20 (assainissement des eaux). A l'intérieur du PA existant, la distinction entre le compte général, l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées est obligatoire. Il est possible de prévoir d'autres distinctions.
14099.00	PA existant du compte général	
14099.10	PA existant financé par le service d'incendie et de secours (SIS)	

	14099.20	PA existant financé par l'assainissement des eaux	
	14099.30	PA existant financé par l'approvisionnement en eau	
	14099.40	PA existant financé par les déchets	
	14099.50	PA existant financé par les inhumations et les cimetières	
	14099.60	PA existant financé par les forêts	
	14099.70	PA existant financé par le service électrique	
	14099.80	PA existant financé par le service du gaz	
141		N/A => statistique financière CH	
142		Immobilisations incorporelles	Un compte «Réévaluations...» est affecté à chaque compte à 4 chiffres en tant que compte actif négatif. Les valeurs d'acquisition initiales sont conservées dans le bilan interne; les valeurs brutes doivent être indiquées en annexe dans le tableau des immobilisations. Si la comptabilité des immobilisations est tenue, un compte de réévaluation est tenu pour chaque immobilisation.
	1420	Logiciels	Logiciels d'application et d'exploitation sur lesquels il réside une propriété. Licences d'utilisation de logiciel de plusieurs années sur immobilisations propres. Inscriptions à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 520 ; inscription au passif à partir du groupe par nature 620 ainsi qu'en cas de méthode nette selon la Recommandation 10 à partir du groupe par nature 63. Les logiciels des entreprises communales ayant trait à l'informatique et aux TIC en général doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
	14200.00	Logiciels informatiques administratifs	
	14201.00	Logiciels informatiques d'exploitation	
	14202.00	Licences de logiciels informatiques administratives	
	14203.00	Licences de logiciels informatiques d'exploitation	
	14209.00	Autres logiciels informatiques	
	14209.50	Autres licences de logiciels informatiques	
	1421	Brevets et licences	Licences et droits d'utilisation de plusieurs années acquis et droits d'utilisation accordés sur des marques et des développements propres. Les licences, droits d'utilisation et droits des marques des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
	14210.00	Licences administratives	
	14211.00	Licences d'exploitation	
	14212.00	Droits d'utilisation et des marques administratifs	
	14213.00	Droits d'utilisation et des marques d'exploitation	
	14214.00	Brevets administratifs	
	14215.00	Brevets d'exploitation	
	14218.50	Autres licences	
	14219.00	Autres droits d'utilisation et des marques	

14219.50	Autres brevets	
1427	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 52 et inscription au passif à partir du groupe par nature 63 à la fin de l'exercice d'immobilisations pas encore utilisées.
14270	Immobilisations incorporelles en cours de développement - Logiciels	Les immobilisations incorporelles en cours des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14270.00	Logiciels informatiques administratifs	
14270.10	Logiciels informatiques d'exploitation	
14270.20	Licences de logiciels informatiques administratives	
14270.30	Licences de logiciels informatiques d'exploitation	
14270.90	Autres logiciels informatiques	
14270.95	Autres licences de logiciels informatiques	
14271	Immobilisations incorporelles en cours de développement - Brevets et licences	
14271.00	Licences administratives	
14271.10	Licences d'exploitation	
14271.20	Droits d'utilisation et des marques administratifs	
14271.30	Droits d'utilisation et des marques d'exploitation	
14271.40	Brevets administratifs	
14271.50	Brevets d'exploitation	
14271.85	Autres licences	
14271.90	Autres droits d'utilisation et des marques	
14271.95	Autres brevets	
14279	Autres immobilisations incorporelles en cours de développement	
14279.00	Plans généraux et plans directeurs	
14279.10	Plans d'alarme et d'intervention (police, SIS, protection civile, voirie, etc.)	
14279.20	Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE)	
14279.30	Plans d'alimentation en eau (PGA)	
14279.40	Plans de protection contre les eaux	
14279.50	Plans d'aménagement de zones et plans spéciaux	
14279.60	Plans de mensuration et plans cadastraux	
14279.85	Autres immobilisations incorporelles administratives en cours de développement	
14279.90	Autres immobilisations incorporelles d'exploitation en cours de développement	
14279.95	Autres immobilisations incorporelles en cours de développement	

	1429	Autres immobilisations incorporelles	Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe par nature 529; inscription au passif à partir du groupe par nature 629 ainsi qu'en cas de méthode nette selon la Recommandation 10 à partir du groupe par nature 63. Niveau communal : par ex. aménagement du territoire et des zones, Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), etc. Les autres immobilisations incorporelles des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
	14290.00	Plans généraux et plans directeurs	
	14291.00	Plans d'alarme et d'intervention (police, SIS, protection civile, voirie, etc.)	
	14292.00	Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE)	
	14293.00	Plans d'alimentation en eau (PGA)	
	14294.00	Plans de protection contre les eaux	
	14295.00	Plans d'aménagement de zones et plans spéciaux	
	14296.00	Plans de mensuration et plans cadastraux	
	14298.50	Autres immobilisations incorporelles administratives	
	14299.00	Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	
	14299.50	Autres immobilisations incorporelles	
143		N/A => statistique financière CH	
144		Prêts	Prêts à durée déterminée et avec obligation de remboursement. Les prêts conditionnellement remboursables au sens strict doivent être comptabilisés au bilan comme des prêts, les prêts conditionnellement remboursables avec interdiction de changement d'affectation dans le groupe de comptes 146 « Subventions d'investissement »). Voir le Complément relatif à la comptabilisation des prêts conditionnellement remboursables (annexe). Si le remboursement est menacé, des réévaluations doivent être effectuées. Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
	1440	Prêts à la Confédération	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 540 ; inscription au passif à partir du groupe par nature 640.
	14400.00	Confédération	
	14409.00	Autres organisations nationales	
	1441	Prêts aux cantons et aux concordats	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 541; inscription au passif à partir du groupe par nature 641.
	14410.00	Cantons	
	14411.00	Concordats	
	14419.00	Autres organisations cantonales	
	1442	Prêts aux communes et aux associations intercommunales	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 542; inscription au passif à partir du groupe par nature 642.
	14420.00	N/A	
	14421	Prêts aux communes et aux associations intercommunales du même canton	
	14421.00	Communes du même canton	

14421.25	Associations communales du même canton	
14421.50	Associations intercommunales du même canton	
14421.90	Autres organisations communales et intercommunales du même canton	
14422	Prêts aux communes et aux associations intercommunales en dehors du canton	
14422.00	Communes en dehors du canton	
14422.25	Associations communales en dehors du canton	
14422.50	Associations intercommunales en dehors du canton	
14422.90	Autres organisations communales et intercommunales en dehors du canton	
14423	Prêts aux communes et aux associations intercommunales de l'étranger limitrophe	
14423.00	Communes de l'étranger limitrophe	
14423.25	Associations communales de l'étranger limitrophe	
14423.50	Associations intercommunales de l'étranger limitrophe	
14423.90	Autres organisations communales et intercommunales de l'étranger limitrophe	
1443	Prêts aux assurances sociales publiques	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 543; inscription au passif à partir du groupe par nature 643. Les assurances sociales publiques sont: AVS, AI, APG, AC. Les institutions d'assurance sociale, les caisses de compensation AVS et les caisses de chômage des cantons et des organisations professionnelles sont considérées comme des entreprises publiques.
14430.00	Assurances sociales publiques	
14439.00	Autres assurances sociales parapubliques	
1444	Prêts aux entreprises publiques	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 544; inscription au passif à partir du groupe par nature 644. Les entreprises publiques sont des entreprises et des institutions détenues à plus de 50 % par les pouvoirs publics, indépendamment du fait que l'entreprise accomplisse ou non des tâches publiques. Les entreprises à consolider doivent être tenues en tant que compte détaillé.
14440.00	Entreprises publiques	
14449.00	Autres entreprises parapubliques	
1445	Prêts aux entreprises privées	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 545; inscription au passif à partir du groupe par nature 645. Entreprises privées de droit privé.
14450.00	Entreprises privées	
14459.00	Autres organisations privées	
1446	Prêts aux organisations privées à but non lucratif	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 546; inscription au passif à partir du groupe par nature 646. Les organisations à but non lucratif sont en règle générale exonérées d'impôts sur les bénéfices et la fortune.
14460.00	Organisations religieuses à but non lucratif	
14461.00	Organisations d'entraide à but non lucratif	
14462.00	Établissements sociaux à but non lucratif	

	14469.00	Autres organisations privées à but non lucratif	
	1447	Prêts consentis aux ménages privés	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 547; inscription au passif à partir du groupe par nature 647. Les prêts non remboursables aux ménages privés sont comptabilisés dans le compte de résultat sous le groupe par nature 3637.
	14470.00	Ménages privés	
	14471.00	Prêts d'études	
	14479.00	Autres privés	
	1448	Prêts à l'étranger	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 548; inscription au passif à partir du groupe par nature 648.
	14480.00	Organisations publiques à l'étranger	
	14481.00	Organisations privées à l'étranger	
	14489.00	Autres organisations à l'étranger	
	1449	N/A => statistique financière CH	
145		Participations et capital social	Participations en tout genre, qui justifient des droits de propriété (copropriété). Les participations sont comptabilisées et inscrites à l'actif indépendamment d'une limite d'investissement éventuelle dans le compte des investissements. Les participations des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
	1450	Participations à la Confédération	Poste tenu par souci d'exhaustivité. Des possibilités de participations à la Confédération n'existent pas.
	14500.00	Confédération	N/A
	14509.00	Autres organisations nationales	N/A
	1451	Participations aux cantons et aux concordats	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 551 ; inscription au passif à partir du groupe par nature 651. Participations (capital social) aux concordats et autres institutions dont la responsabilité commune appartient aux cantons et qui ne relèvent pas des entreprises de droit public. Les contributions d'investissement aux institutions exploitées en commun ne sont pas comptabilisées ici.
	14510.00	Cantons	
	14511.00	Concordats	
	14519.00	Autres organisations cantonales	
	1452	Participations aux communes et aux associations intercommunales	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 552; inscription au passif à partir du groupe par nature 652. Participations (capital social) aux groupements de collectivités publiques et autres institutions supportés en commun par des communes.
	14520.00	N/A	
	14521	Participations aux communes et aux associations intercommunales du même canton	
	14521.00	Communes du même canton	
	14521.25	Associations communales du même canton	
	14521.50	Associations intercommunales du même canton	

14521.90	Autres organisations communales et intercommunales du même canton	
14522	Participations aux communes et aux associations intercommunales en dehors du canton	
14522.00	Communes en dehors du canton	
14522.25	Associations communales en dehors du canton	
14522.50	Associations intercommunales en dehors du canton	
14522.90	Autres organisations communales et intercommunales en dehors du canton	
14523	Participations aux communes et aux associations intercommunales de l'étranger limitrophe	
14523.00	Communes de l'étranger limitrophe	
14523.25	Associations communales de l'étranger limitrophe	
14523.50	Associations intercommunales de l'étranger limitrophe	
14523.90	Autres organisations communales et intercommunales de l'étranger limitrophe	
1453	Participations aux assurances sociales publiques	Poste tenu par souci d'exhaustivité. Des possibilités de participation aux assurances sociales publiques n'existent pas. Les institutions publiques d'assurance sociale, les caisses de compensation AVS et les caisses de chômage des cantons et des organisations professionnelles sont considérées comme des entreprises publiques.
14530.00	Assurances sociales publiques	
14539.00	Autres assurances sociales parapubliques	
1454	Participations aux entreprises publiques	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 554; inscription au passif à partir du groupe par nature 654. Banque nationale, banques cantonales, Swissloto, institutions d'assurance sociale, entreprises détenues à plus de 50 % par les pouvoirs publics (séparer les unités consolidées par un compte détaillé).
14540.00	Entreprises publiques	
14549.00	Autres entreprises parapubliques	
1455	Participations aux entreprises privées	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 555; inscription au passif à partir du groupe par nature 655. Entreprises privées de droit privé.
14550.00	Entreprises privées	
14559.00	Autres organisations privées	
1456	Participations aux organisations privées à but non lucratif	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 556; inscription au passif à partir du groupe par nature 656. Les organisations privées à but non lucratif sont en général exonérées d'impôts.
14560.00	Organisations religieuses à but non lucratif	
14561.00	Organisations d'entraide à but non lucratif	
14562.00	Établissements sociaux à but non lucratif	
14569.00	Autres organisations privées à but non lucratif	
1457	Participations aux ménages privés	Un compte est présenté pour des raisons systématiques. Des possibilités de participations aux ménages privés n'existent pas.
14570.00	Ménages privés	

	14571.00	Prêts d'études	
	14579.00	Autres privés	
	1458	Participations à l'étranger	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 558; inscription au passif à partir du groupe par nature 658.
	14580.00	Organisations publiques à l'étranger	
	14581.00	Organisations privées à l'étranger	
	14589.00	Autres organisations à l'étranger	
	1459	N/A => statistique financière CH	
146		Subventions d'investissements	Subventions d'investissement selon la recommandation 10. Les réévaluations doivent être tenues en tant que compte détaillé (poste négatif), pour pouvoir établir en annexe le tableau des immobilisations. Les prêts conditionnellement remboursables avec interdiction d'affectation doivent être portés au bilan comme des contributions d'investissement. Voir le Complément relatif à la comptabilisation des prêts conditionnellement remboursable (annexe). La différence entre valeur comptable et valeur nominale est présentée comme avoir conditionnel tant que la clause de détournement s'applique. Les subventions d'investissement des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
	1460	Subventions d'investissement à la Confédération	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 560 des immobilisations utilisées; inscription au passif à partir du groupe par nature 660.
	14600.00	Confédération	
	14609.00	Autres organisations nationales	
	1461	Subventions d'investissement aux cantons et aux concordats	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 561 des immobilisations utilisées; inscription au passif à partir du groupe par nature 661.
	14610.00	Cantons	
	14611.00	Concordats	
	14619.00	Autres organisations cantonales	
	1462	Subventions d'investissement aux communes et aux associations intercommunales	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 562 des immobilisations utilisées; inscription au passif à partir du groupe par nature 662.
	14620	N/A	
	14621	Subventions d'investissements - Communes et aux associations intercommunales du même canton	
	14621.00	Communes du même canton	
	14621.25	Associations communales du même canton	
	14621.50	Associations intercommunales du même canton	
	14621.90	Autres organisations communales et intercommunales du même canton	
	14622	Subventions d'investissements - Communes et aux associations intercommunales en dehors du canton	
	14622.00	Communes en dehors du canton	
	14622.25	Associations communales en dehors du canton	
	14622.50	Associations intercommunales en dehors du canton	

14622.90	Autres organisations communales et intercommunales en dehors du canton	
14623	Subventions d'investissements - Communes et aux associations intercommunales de l'étranger limitrophe	
14623.00	Communes de l'étranger limitrophe	
14623.25	Associations communales de l'étranger limitrophe	
14623.50	Associations intercommunales de l'étranger limitrophe	
14623.90	Autres organisations communales et intercommunales de l'étranger limitrophe	
1463	Subventions d'investissements aux assurances sociales publiques	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 563 des immobilisations utilisées; inscription au passif à partir du groupe par nature 663.
14630.00	Assurances sociales publiques	
14639.00	Autres assurances sociales parapubliques	
1464	Subventions d'investissements aux entreprises publiques	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 564 des immobilisations utilisées; inscription au passif à partir du groupe par nature 664.
14640.00	Entreprises publiques	
14649.00	Autres entreprises parapubliques	
1465	Subventions d'investissements aux entreprises privées	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 565 des immobilisations utilisées; inscription au passif à partir du groupe par nature 665.
14650.00	Entreprises privées	
14659.00	Autres organisations privées	
1466	Subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 566 des immobilisations utilisées; inscription au passif à partir du groupe par nature 666.
14660.00	Organisations religieuses à but non lucratif	
14661.00	Organisations d'entraide à but non lucratif	
14662.00	Établissements sociaux à but non lucratif	
14669.00	Autres organisations privées à but non lucratif	
1467	Subventions d'investissements aux ménages privés	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 567 des immobilisations utilisées; inscription au passif à partir du groupe par nature 667.
14670.00	Ménages privés	
14671.00	Prêts d'études	
14679.00	Autres privés	
1468	Subventions d'investissements à l'étranger	Inscription à l'actif à partir du groupe par nature 568 des immobilisations utilisées; inscription au passif à partir du groupe par nature 668.
14680.00	Organisations publiques à l'étranger	
14681.00	Organisations privées à l'étranger	
14689.00	Autres organisations à l'étranger	
1469	Subventions d'investissements aux immobilisations en cours de construction	Inscription à l'actif à partir de tous les groupes par nature 56x; inscription au passif à partir de tous les groupes par nature 66x, lorsque l'immobilisation financée n'est pas encore utilisée.
14690	Subventions aux immobilisations en cours de construction à la Confédération	Les subventions d'investissement des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14690.00	Confédération	

14690.75	Autres organisations nationales	
14691	Subventions aux immobilisations en cours de construction aux cantons et aux concordats	
14691.00	Cantons	
14691.25	Concordats	
14691.75	Autres organisations cantonales	
14692	Subventions aux immobilisations en cours de construction aux communes et aux associations intercommunales	
14692.00	Communes	
14692.25	Associations communales	
14692.50	Associations intercommunales	
14692.75	Autres organisations communales et intercommunales	
14693	Subventions aux immobilisations en cours de construction aux assurances sociales publiques	
14693.00	Assurances sociales publiques	
14693.75	Autres assurances sociales parapubliques	
14694	Subventions aux immobilisations en cours de construction aux entreprises publiques	
14694.00	Entreprises publiques	
14694.75	Autres entreprises parapubliques	
14695	Subventions aux immobilisations en cours de construction aux entreprises privées	
14695.00	Entreprises privées	
14695.75	Autres organisations privées	
14696	Subventions aux immobilisations en cours de construction aux organisations privées à but non lucratif	
14696.00	Organisations religieuses à but non lucratif	
14696.25	Organisations d'entraide à but non lucratif	
14696.50	Établissements sociaux à but non lucratif	
14696.75	Autres organisations privées à but non lucratif	
14697	Subventions aux immobilisations en cours de construction aux ménages privés	
14697.00	Ménages privés	
14697.25	Prêts d'études	
14697.75	Autres privés	
14698	Subventions aux immobilisations en cours de construction à l'étranger	
14698.00	Organisations publiques à l'étranger	
14698.25	Organisations privées à l'étranger	
14698.75	Autres organisations à l'étranger	
147	N/A => statistique financière CH	

148		N/A	
-----	--	-----	--

2			Passif	Le passif se compose des capitaux de tiers et des capitaux propres.
	20		Capitaux de tiers	
		200	Engagements courants	Engagements provenant de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles en l'espace d'un an.
		2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	Créances de tiers provenant de l'achat ou de l'utilisation de marchandises, de matériel ou de prestations de services. Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers. Un sous-compte détaillé doit être tenu pour chaque FS alimenté par des émoluments.
		20000.00	Compte général	
		20001.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
		20002.00	Assainissement des eaux	
		20003.00	Approvisionnement en eau	
		20004.00	Déchets	
		20005.00	Inhumations et cimetières	
		20006.00	Forêts	
		20007.00	Service électrique	
		20008.00	Service du gaz	
		20008.50	Assurances sociales publiques	
		20009.00	Créances des assurances sociales et du personnel	Compte de compensation pour les cotisations de l'employeur et des employés. Les avoirs sont portés au bilan sous le groupe par nature 10199.
		20009.50	Engagements courants à l'étranger	
		2001	Comptes courants avec tiers	Engagements occasionnés par compensation réciproque avec des tiers (sans comptes postaux ou bancaires). Les comptes courants avec solde débiteur sont portés au bilan sous le groupe par nature 1011. Tenir les partenaires internes et à consolider dans le compte 2005 Comptes courants internes pour raison de consolidation.
		20010.00	Confédération	
		20011.00	Cantons	
		20012.00	Communes et associations communales	
		20013.00	Associations intercommunales	
		20014.00	Assurances sociales publiques	
		20015.00	Entreprises publiques	
		20016.00	Entreprises privées	
		20017.00	Organisations privées à but non lucratif	
		20018.00	Autres tiers, entités et organisations	
		20019.00	Comptes courants avec des tiers en monnaies étrangères	
		20019.50	Comptes courants avec des tiers à l'étranger	

2002	Impôts et TVA	Remboursements d'impôts, dette fiscale (par ex. TVA). Dettes fiscales de la TVA. Tenir un compte par financement spécial. Comptabiliser l'impôt préalable de la TVA dans le compte 1019.
20020	Dette fiscale de la TVA	
20020.00	Compte général	
20020.10	Service d'incendie et de secours (SIS)	
20020.20	Assainissement des eaux	
20020.30	Approvisionnement en eau	
20020.40	Déchets	
20020.50	Cimetières et inhumations	
20020.60	Forêts	
20020.70	Service électrique	
20020.80	Service du gaz	
20020.90	TVA en monnaies étrangères	
20020.95	TVA à l'étranger	
20021	Remboursements d'impôts	
20021.00	Impôts directs des personnes physiques (PPH)	
20021.10	Impôts directs des personnes morales (PM)	
20021.20	Autres impôts directs	
20021.30	Impôts sur la possession et les dépenses	
20021.80	Autres créances fiscales	
20021.90	Créances fiscales en monnaies étrangères	
20021.95	Créances fiscales à l'étranger	
2003	Acomptes de tiers	Acomptes de tiers avant qu'une prestation ne soit fournie. Une fois la prestation fournie, effectuer un report sur le compte matériel correspondant. A ne pas confondre avec les dépôts.
20030.00	Compte général	
20031.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
20032.00	Assainissement des eaux	
20033.00	Approvisionnement en eau	
20034.00	Déchets	
20035.00	Cimetières et inhumations	
20036.00	Forêts	
20037.00	Service électrique	
20038.00	Service du gaz	
20039.00	Acomptes en monnaies étrangères	
20039.50	Acomptes à l'étranger	

2004	Engagements de transfert	Droits de transfert exigés ou acquis. Tenir les droits de transferts éventuels sous les passifs de régularisation.
20040	Engagements de transferts envers la Confédération et d'autres organisations nationales	
20040.00	Confédération	
20040.75	Autres organisations nationales	
20041	Engagements de transferts envers les cantons et concordats	
20041.00	Cantons	
20041.25	Concordats	
20041.75	Autres organisations cantonales	
20042	Engagements de transferts envers les communes et associations intercommunales	
20042.00	Communes	
20042.25	Associations communales	
20042.50	Associations intercommunales	
20042.75	Autres organisations communales et intercommunales	
20043	Engagements de transferts envers les assurances sociales publiques	
20043.00	Assurances sociales publiques	
20043.75	Autres assurances sociales parapubliques	
20044	Engagements de transferts envers les entreprises publiques	
20044.00	Entreprises publiques	
20044.75	Autres entreprises parapubliques	
20045	Engagements de transferts envers les entreprises privées	
20045.00	Entreprises privées	
20045.75	Autres organisations privées	
20046	Engagements de transferts envers les organisations privées à but non lucratif	
20046.00	Organisations religieuses à but non lucratif	
20046.25	Organisations d'entraide à but non lucratif	
20046.50	Établissements sociaux à but non lucratif	
20046.75	Autres organisations privées à but non lucratif	
20047	Engagements de transferts envers les ménages privés	
20047.00	Ménages privés	
20047.25	Prêts d'études	
20047.75	Autres privés	
20048	Engagements de transferts envers les organisations à l'étranger	
20048.00	Organisations publiques à l'étranger	
20048.25	Organisations privées à l'étranger	
20048.75	Autres organisations à l'étranger	

2005	Comptes courants internes	Comptes de compensation et de gestion comptes courants avec services de la même collectivité publique ou avec des entités consolidées (séparer par un compte détaillé pour des raisons de consolidation). Les comptes doivent être soldés si possible avant la clôture des comptes.
20050.00	Compte général	
20051.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
20052.00	Assainissement des eaux	
20053.00	Approvisionnement en eau	
20054.00	Déchets	
20055.00	Cimetières et inhumations	
20056.00	Forêts	
20057.00	Service électrique	
20058.00	Service du gaz	
20059.00	Comptes courants internes en monnaies étrangères	
20059.50	Comptes courants internes à l'étranger	
2006	Dépôts et cautions	Fonds acceptés pour conserver ou pour garantir des prétentions éventuelles (p. ex. garanties de construction, garanties en espèces, cautions légales, concurrences, dépôts clés entre autres).
20060.00	Dépôts et garanties en espèces	
20061.00	Garanties de construction	
20062.00	Cautions solidaires	
20063.00	Cautions légales	
20068.00	Autres dépôts et cautions	
20069.00	Dépôts et cautions en monnaies étrangères	
20069.50	Dépôts et cautions de l'étranger	
2009	Autres engagements courants	Donations qui ne sont pas tenues en tant que legs avec compte propre, successions en cours (les collectivités publique sont héritières légales), les écritures d'ordre en cours (versements qui ne peuvent pas être affectés aux bénéficiaires), entre autres.
20090.00	Compte général	
20091.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
20092.00	Assainissement des eaux	
20093.00	Approvisionnement en eau	
20094.00	Déchets	
20095.00	Cimetières et inhumations	
20096.00	Forêts	
20097.00	Service électrique	
20098.00	Service du gaz	
20099.00	Autres engagements courants en monnaies étrangères	

	20099.50	Autres engagements courants à l'étranger	
201		Engagements financiers à court terme	Engagement provenant des opérations de financement d'une durée d'un an au maximum.
	2010	Engagements à court terme envers des intermédiaires financiers	Crédits-relais, financements ou autres emprunts d'argent des banques, courtiers, banques postales, etc. Si les groupes par nature 10010 et 10020 présentent à la fin de l'exercice des soldes créanciers, le solde doit être reporté sur le groupe par nature 2010.
	20101	Engagements à court terme envers la Poste	
	20101.00	Compte général	
	20101.10	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	20101.20	Assainissement des eaux	
	20101.30	Approvisionnement en eau	
	20101.40	Déchets	
	20101.50	Cimetières et inhumations	
	20101.60	Forêts	
	20101.70	Service électrique	
	20101.80	Service du gaz	
	20101.90	Comptes en monnaies étrangères	
	20101.95	Comptes à l'étranger	
	20102	Engagements à court terme envers les banques	
	20102.00	Compte général	
	20102.10	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	20102.20	Assainissement des eaux	
	20102.30	Approvisionnement en eau	
	20102.40	Déchets	
	20102.50	Cimetières et inhumations	
	20102.60	Forêts	
	20102.70	Service électrique	
	20102.80	Service du gaz	
	20102.90	Comptes en monnaies étrangères	
	20102.95	Comptes à l'étranger	
	20103	Engagements à court terme envers d'autres établissements de crédit	
	20103.00	Compte général	
	20103.10	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	20103.20	Assainissement des eaux	
	20103.30	Approvisionnement en eau	
	20103.40	Déchets	
	20103.50	Cimetières et inhumations	

20103.60	Forêts	
20103.70	Service électrique	
20103.80	Service du gaz	
20103.90	Comptes en monnaies étrangères	
20103.95	Comptes à l'étranger	
2011	Engagements à court terme envers les collectivités et les associations intercommunales	Emprunts (dettes) auprès des collectivités publiques, des entreprises publiques et des assurances sociales publiques.
20110	Engagements à court terme envers la Confédération et d'autres organisations nationales	
20110.00	Confédération	A un an au plus.
20110.75	Autres organisations nationales	
20111	Engagements à court terme envers les cantons et concordats	
20111.00	Cantons	
20111.25	Concordats	
20111.75	Autres organisations cantonales	
20112	Engagements à court terme envers les communes et associations intercommunales	
20112.00	Communes	
20112.25	Associations communales	
20112.50	Associations intercommunales	
20112.75	Autres organisations communales et intercommunales	
20113	Engagements à court terme envers les assurances sociales publiques	
20113.00	Assurances sociales publiques	
20113.75	Autres assurances sociales parapubliques	
20114	Engagements à court terme envers les entreprises publiques	
20114.00	Entreprises publiques	
20114.75	Autres entreprises parapubliques	
20115	Engagements à court terme envers les entreprises privées	
20115.00	Entreprises privées	
20115.75	Autres organisations privées	
20116	Engagements à court terme envers les organisations privées à but non lucratif	
20116.00	Organisations religieuses à but non lucratif	
20116.25	Organisations d'entraide à but non lucratif	
20116.50	Établissements sociaux à but non lucratif	
20116.75	Autres organisations privées à but non lucratif	
20117	Engagements à court terme envers les ménages privés	
20117.00	Ménages privés	
20117.25	Prêts d'études	

20117.75	Autres privés	
20118	Engagements à court terme envers les organisations à l'étranger	
20118.00	Organisations publiques à l'étranger	
20118.25	Organisations privées à l'étranger	
20118.75	Autres organisations à l'étranger	
2012	Engagements envers des entités consolidées	Emprunts (dettes) auprès des entités à consolider.
20120.00	Compte général	
20120.10	Service d'incendie et de secours (SIS)	
20120.20	Assainissement des eaux	
20120.30	Approvisionnement en eau	
20120.40	Déchets	
20120.50	Cimetières et inhumations	
20120.60	Forêts	
20120.70	Service électrique	
20120.80	Service du gaz	
20120.90	Comptes en monnaies étrangères	
20120.95	Comptes à l'étranger	
2013	Engagements envers des entités indépendantes	Emprunts (dettes) auprès des entités de la propre collectivité publique qui ne sont pas consolidés.
20130.00	Compte général	A un an au plus.
20130.10	Service d'incendie et de secours (SIS)	
20130.20	Assainissement des eaux	
20130.30	Approvisionnement en eau	
20130.40	Déchets	
20130.50	Cimetières et inhumations	
20130.60	Forêts	
20130.70	Service électrique	
20130.80	Service du gaz	
20130.90	Comptes en monnaies étrangères	
20130.95	Comptes à l'étranger	
2014	Parts à court terme d'engagements à long terme	Un engagement à long terme doit être rectifié la dernière année de sa validité résiduelle. Tranches d'amortissement d'engagements à long terme exigibles en l'espace d'un an.
20140.00	Compte général	Remboursements ou tranches d'amortissement d'hypothèques exigibles en l'espace d'un an.
20141.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	Remboursements de bons de caisse exigibles en l'espace d'un an.
20142.00	Assainissement des eaux	Remboursements d'emprunts exigibles en l'espace d'un an.
20143.00	Approvisionnement en eau	Remboursements ou tranches d'amortissement de prêts à long terme exigibles en l'espace d'un an et reconnaissances de dettes.

20144.00	Déchets	
20145.00	Cimetières et inhumations	
20146.00	Forêts	
20147.00	Service électrique	
20148.00	Service du gaz	
20149.00	Comptes en monnaies étrangères	
20149.50	Comptes à l'étranger	
2015	Part à court terme des dettes de leasing à long terme	Quote-part issue des contrats de leasing financier à long terme, exigible en l'espace d'une année. Les engagements provenant des contrats de leasing opérationnels ne sont pas inscrits au bilan; ils doivent être mis au même niveau que les contrats de location.
20150.00	Compte général	
20151.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
20152.00	Assainissement des eaux	
20153.00	Approvisionnement en eau	
20154.00	Déchets	
20155.00	Cimetières et inhumations	
20156.00	Forêts	
20157.00	Service électrique	
20158.00	Service du gaz	
20159.00	Comptes en monnaies étrangères	
20159.50	Comptes à l'étranger	
2016	Instruments financiers dérivés	Valeurs de remplacement négatives provenant de l'évaluation de la valeur marchande d'instruments financiers dérivés. Le solde de l'évaluation de tous les instruments dérivés doit être comptabilisé (voir le groupe par nature 1029).
20160.00	Instruments financiers dérivés à long terme du PF	
20161.00	Options à long terme du PF	
20162.00	Produits structurés à long terme du PF	
20168.00	Autres placements financiers à long terme du PF	
20168.50	Autres placements financiers à long terme en monnaies étrangères du PF	
20169.00	Autres placements financiers à long terme à l'étranger du PF	
2019	Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	Engagements financiers à court terme non inscrits dans les comptes 2010 à 2016.
20190.00	Compte général	
20191.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
20192.00	Assainissement des eaux	
20193.00	Approvisionnement en eau	
20194.00	Déchets	

	20195.00	Inhumations et cimetières	
	20196.00	Forêts	
	20197.00	Service électrique	
	20198.00	Service du gaz	
	20199.00	Comptes en monnaies étrangères	
	20199.50	Comptes à l'étranger	
204		Passifs de régularisation	Engagements provenant du rapport des livraisons et des prestations de l'exercice budgétaire, qui n'ont pas été facturées ou sollicitées, mais qui doivent être affectées à la période comptable. Les revenus ou les recettes facturés avant la date de clôture des comptes, qui doivent être crédités dans la période comptable suivante. Pour déterminer les valeurs, des estimations partielles (régularisations de transferts etc.) sont nécessaires. (voir Recommandation 05).
	2040	Charges du personnel	Régularisation du groupe par nature 30. Si aucune régularisation n'est entreprise, il est également possible de comptabiliser les soldes de vacances, d'heures supplémentaires et de l'horaire mobile, les comptes courants heures enseignants, etc., dans le compte 2050 (cf. Recommandation 5, Recommandation 9 et le compte 2050). Une régularisation est préférable lorsque le montant et l'échéance peuvent être déterminés de façon relativement précise.
	20400.00	Autorités et commissions	
	20401.00	Personnel administratif et d'exploitation	
	20402.00	Educateurs de la petite enfance	
	20403.00	Personnel temporaire administratif et d'exploitation	
	20404.00	Allocations et indemnités	
	20405.00	Charges sociales de l'employeur	
	20406.00	Prestations sociales de l'employeur	
	20409.00	Autres charges du personnel	
	2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Régularisation du groupe par nature 31.
	20410.00	Charges de matériel et de marchandises	
	20411.00	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	
	20412.00	Alimentations et éliminations des biens-fonds du patrimoine administratif (PA)	
	20413.00	Prestations de services et honoraires	
	20414.00	Gros entretien et entretien courant du patrimoine administratif (PA)	
	20415.00	Entretien des biens mobiliers et des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif (PA)	
	20416.00	Loyers - Crédits-bails (leasings) - Baux à ferme - Taxes d'utilisation - Patrimoine administratif (PA)	
	20417.00	Indemnités et dédommagements	
	20418.00	Réévaluations de créances	
	20419.00	Diverses charges d'exploitation	

2042	Impôts	Paiements anticipés pour la période fiscale suivante. Régularisation du groupe par nature 40.
20420.00	Impôts directs des personnes physiques (PPH)	
20421.00	Impôts directs des personnes morales (PM)	
20422.00	Autres impôts directs	
20423.00	Impôts sur la possession et les dépenses	
20428.00	Autres créances fiscales	
20429.00	Créances fiscales en monnaies étrangères	
20429.50	Créances fiscales à l'étranger	
2043	Transferts du compte de résultat	Régularisation des charges et des revenus des groupes par nature 36, 37 et 46, 47.
20430.00	Parts de revenus destinés à des collectivités publiques	
20430.50	Dédommagements aux collectivités publiques	
20431.00	Péréquation financière et compensation des charges	
20431.50	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	
20432.00	Réévaluations des prêts du patrimoine administratif (PA)	
20432.50	Réévaluations des participations du patrimoine administratif (PA)	
20433.00	Amortissements des subventions des investissements	
20433.50	Différentes charges de transfert à des collectivités publiques et à des tiers	
20434.00	Subventions à redistribuer à des collectivités publiques et à des tiers	
20434.50	Parts à des revenus des collectivités publiques	
20435.00	Dédommagements des collectivités publiques	
20435.50	Péréquation financière et compensation des charges	
20436.00	Subventions à redistribuer des collectivités publiques et des tiers	
2044	Charges financières ou revenus financiers	Régularisation des groupes par nature 34 et 44.
20440.00	Charges d'intérêts	
20440.50	Pertes sur les placements financiers et les immobilisations du patrimoine financier (PF)	
20441.00	Frais d'acquisition des capitaux et frais administratifs	
20441.50	Charges pour les biens-fonds du patrimoine financier (PF)	
20442.00	Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier (PF)	
20442.50	Autres charges financières	
20443.00	Revenus des intérêts	
20443.52	Gains réalisés du patrimoine financier (PF)	
20444.00	Revenus de participations du patrimoine financier (PF)	
20444.50	Revenus des biens-fonds, des bâtiments et des immeubles du patrimoine financier (PF)	
20445.00	Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier (PF)	
20445.50	Revenus financiers de prêts et de participations du patrimoine administratif (PA)	
20446.00	Revenus financiers d'entreprises publiques	

20446.50	Revenus des biens-fonds, des bâtiments et des immeubles du patrimoine administratif (PA)	
20447.00	Revenus des biens-fonds loués	
20447.50	Autres charges financières / revenus financiers	
2045	Autres revenus d'exploitation	Régularisation des groupes par nature 41, 42 et 43.
20450.00	Revenus de patentes	
20450.50	Revenus de concessions	
20451.00	Parts des revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	
20451.50	Taxes d'exemption et de compensation	
20452.00	Emoluments administratifs	
20452.50	Taxes et émoluments hospitaliers et médico-sociaux (EMS), de foyers et centres, etc.	
20453.00	Frais d'écologie	
20453.50	Taxes d'utilisation et de prestations de services	
20454.00	Revenus des ventes	
20454.50	Remboursements	
20455.00	Amendes	
20455.50	Autres taxes et compensations	
20456.00	Revenus divers d'exploitation	
20456.50	Inscriptions de prestations propres portées à l'actif	
20457.00	Variations de stock	
20457.50	Autres revenus divers	
2046	Passifs de régularisation, compte des investissements	Régularisation des groupes par nature 5 et 6.
20460.00	Immobilisations corporelles	
20460.50	Investissements pour le compte de tiers	
20461.00	Immobilisations incorporelles	
20461.50	Prêts	
20462.00	Participations et capital social	
20462.50	Propres subventions des investissements	
20463.00	Subventions des investissements à redistribuer	
20463.50	Investissements extraordinaires	
20464.00	Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier (PF)	
20464.50	Remboursements de tiers	
20465.00	Transferts d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier (PF)	
20465.50	Subventions acquises des investissements	
20466.00	Remboursements de prêts	
20466.50	Transferts de participations et de capital social dans le patrimoine financier (PF)	
20467.00	Remboursements de propres subventions des investissements	

20467.50	Subventions des investissements à redistribuer	
20468.00	Recettes extraordinaires des investissements	
2049	Autres passifs de régularisation, compte de résultat	Régularisation des groupes par natures 38 Charges extraordinaires et 48 Revenus extraordinaires (il est cependant très peu probable que les charges extraordinaires ou les revenus extraordinaires doivent être régularisés)
20490.00	Charges extraordinaires - Personnel administratif et d'exploitation	
20491.00	Charges extraordinaires - Biens et de services et d'exploitation	
20492.00	N/A	
20493.00	N/A	
20494.00	Charges financières et comptables extraordinaires	
20495.00	Attributions extraordinaires aux fonds et financements spéciaux	
20496.00	Charges de transfert extraordinaires aux collectivités et aux tiers	
20497.00	N/A	
20498.00	N/A	
20499.00	Attributions au capital propre	
205	Provisions à court terme	Sortie de fonds probables ou attendues dans la période comptable suivante en raison d'un événement situé dans le passé (voir Recommandation 09.)
2050	Provisions à court terme provenant de prestations supplémentaires du personnel	Soldes de vacances, d'heures supplémentaires et de l'horaire mobile, comptes courants heures enseignants, etc. De tels engagements peuvent également être comptabilisés sous forme de régularisations (cf. Recommandation 5, Recommandation 9 et le compte 2040). Il est préférable de constituer une provision à court terme lorsque le montant de l'engagement est incertain. Avoir d'heures qui ne sont pas utilisées au cours de l'année suivante, voir compte 2081.
20500.00	Autorités et commissions	
20501.00	Personnel administratif et d'exploitation	
20502.00	Enseignants	
20503.00	Personnel temporaire administratif et d'exploitation	
20504.0	Allocations et indemnités	
20505.00	N/A	
20506.00	N/A	
20509.00	Autres charges du personnel	
2051	Provisions à court terme pour autres droits du personnel	Indemnités de départ, maintien de la rémunération, plans sociaux, litiges en matière de personnel plaintes en matière salariale, etc.
20510.00	Autorités et commissions	
20511.00	Personnel administratif et d'exploitation	
20512.00	Enseignants	
20513.00	Personnel temporaire administratif et d'exploitation	
20514.00	N/A	

20515.00	N/A	
20516.00	N/A	
20519.00	Autres provisions à court terme	
2052	Provisions à court terme pour procès	Honoraires d'avocat, incluant le montant du dommage et les dépens éventuels.
20520.00	Honoraires et frais des avocats	
20521.00	Dépens et frais judiciaires	
20522.00	Dédommagements et indemnités	
20523.00	Honoraires et frais des experts	
20524.00	Prestations de services internes	
20525.00	Frais internes	
20529.00	Autres provisions à court terme	
2053	Provisions à court terme pour les dommages non assurés	<p>Dommages matériels et responsabilité de l'Etat. Le dommage doit avoir eu lieu avant la date de clôture des comptes.</p> <p>Aucune provision pour d'autres dommages matériels survenant éventuellement ne peut être formée, car celle-ci aurait le caractère de réserves latentes. La diminution de valeur de l'objet endommagé doit être comptabilisée en tant qu' « amortissement non planifié » sur le compte 3301.</p>
20530	Provisions à court terme pour les dommages non assurés des immobilisations corporelles	
20530.00	Terrains non bâtis et terrains bâtis	
20530.10	Routes et voies de communication	
20530.20	Plans d'eau et cours d'eaux	
20530.30	Ouvrages, collecteurs, canalisations et installations	
20530.40	Bâtiments, locaux et équipements	
20530.50	Forêts	
20530.60	Biens mobiliers	
20530.70	Immobilisations en construction	
20530.90	Autres immobilisations corporelles	
20531	N/A	
20532	Provisions à court terme pour les dommages non assurés des immobilisations incorporelles	
20532.00	Logiciels	
20532.10	Brevets et licences	
20532.90	Autres immobilisations incorporelles	
2054	Provisions à court terme pour cautions et garanties	En cas de cautionnements et de contrats de garantie, une obligation de paiement doit être probable. Si aucune obligation de paiement ne se dessine, les cautionnements et les garanties doivent être présentés en annexe en tant qu'engagements conditionnels.
20540.00	Cautions	
20541.00	Garanties	

20549.00	Autres provisions à court terme	
2055	Provisions à court terme pour autre activité d'exploitation	Provisions pour garantie ou prestations de réfection provenant de l'activité d'exploitation de la collectivité publique. Risques provenant des engagements d'achat si ceux-ci ne peuvent être remplis.
20550	Provisions à court terme pour les autres activités d'exploitation - Immobilisations corporelles du PF	
20550.00	Terrains non bâtis et terrains bâtis du PF	
20550.10	N/A	
20550.20	N/A	
20550.30	N/A	
20550.40	Bâtiments, locaux et équipements du PF	
20550.50	N/A	
20550.60	Biens mobiliers du PF	
20550.70	Installations en construction du PF	
20550.90	Autres immobilisations corporelles du PF	
20551	Provisions à court terme pour les autres activités d'exploitation - Immobilisations corporelles du PA	
20551.00	Terrains non bâtis et terrains bâtis du PA	
20551.10	Routes et voies de communication du PA	
20551.20	Plans d'eau et cours d'eaux du PA	
20551.30	Ouvrages, collecteurs, canalisations et installations du PA	
20551.40	Bâtiments, locaux et équipements du PA	
20551.50	Forêts du PA	
20551.60	Biens mobiliers du PA	
20551.70	Immobilisations en construction du PA	
20551.90	Autres immobilisations corporelles du PA	
20552	Provisions à court terme pour les autres activités d'exploitation - Immobilisations incorporelles	
20552.00	Logiciels	
20552.10	Brevets et licences	
20552.90	Autres immobilisations incorporelles	
2056	Provisions à court terme pour les engagements de prévoyance	Risques provenant d'accords de prévoyance, qui deviennent exigibles au cours de la période comptable suivante.
20560.00	N/A	
20561.00	N/A	
20562.00	N/A	
20563.00	N/A	
20564.00	N/A	
20565.00	Charges sociales de l'employeur	

20566.00	Prestations sociales de l'employeur	
20569.00	Autres provisions à court terme	
2057	Provisions à court terme pour charges financières	Risques provenant des opérations en rapport avec le patrimoine financier et administratif, qui deviennent probablement des charges financières.
20570	Provisions à court terme pour les charges financières du patrimoine financier (PF)	
20570.00	Disponibilités et placements à court terme	
20570.10	Créances	
20570.20	Placements financiers à court terme	
20570.30	N/A	
20570.40	Actifs de régularisation	
20570.50	N/A	
20570.60	Marchandises, fournitures et travaux en cours	
20570.70	Placements financiers	
20570.80	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)	
20570.90	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	
20571	Provisions à court terme pour les charges financières du patrimoine administratif (PA)	
20571.00	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	
20571.10	N/A	
20571.20	Immobilisations incorporelles	
20571.30	N/A	
20571.40	Prêts	
20571.50	Participations et capital social	
20571.60	Subventions des investissements	
20571.70	N/A	
20571.80	N/A	
20571.90	N/A	
2058	Provisions à court terme du compte des investissements	Former des comptes détaillés pour chaque compte. En cas d'immobilisations corporelles, des provisions peuvent éventuellement être comptabilisées pour des réserves de garantie et des coûts de remise en état.
20580.00	Immobilisations corporelles	
20580.50	Investissements pour le compte de tiers	
20581.00	Immobilisations incorporelles	
20581.50	Prêts	
20582.00	Participations et capital social	
20582.50	Propres subventions des investissements	
20583.00	Subventions des investissements à redistribuer	

	20583.50	Investissements extraordinaires	
	20584.00	Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier (PF)	
	20584.50	Remboursements de tiers	
	20585.00	Transferts d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier (PF)	
	20585.50	Subventions acquises des investissements	
	20586.00	Remboursements de prêts	
	20586.50	Transferts de participations et de capital social dans le patrimoine financier (PF)	
	20587.00	Remboursements de propres subventions des investissements	
	20587.50	Subventions des investissements à redistribuer	
	20588.00	Recettes extraordinaires des investissements	
	2059	Autres provisions à court terme	Paiements probables dans la période comptable suivante pour des risques qui ne sont pas contenus dans les comptes 2050 à 2058.
	20590.00	Autres provisions à court terme	
	20590.25	Autres provisions à court terme en monnaies étrangères	
	20590.90	Autres provisions à court terme à l'étranger	
206		Engagements financiers à long terme	Engagements provenant des opérations de financement d'une durée supérieure à un an.
	2060	Hypothèques	Dettes sous forme d'emprunts ou reconnaissances de dettes garanties par gage immobilier.
	20600.00	Compte général	
	20601.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	20602.00	Assainissement des eaux	
	20603.00	Approvisionnement en eau	
	20604.00	Déchets	
	20605.00	Cimetières et inhumations	
	20606.00	Forêts	
	20607.00	Service électrique	
	20608.00	Service du gaz	
	20609.00	Hypothèques en monnaies étrangères	
	20609.50	Hypothèques à l'étranger	
	2062	Bons de caisse	
	20620.00	Compte général	
	20621.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	20622.00	Assainissement des eaux	
	20623.00	Approvisionnement en eau	
	20624.00	Déchets	
	20625.00	Cimetières et inhumations	

20626.00	Forêts	
20627.00	Service électrique	
20628.00	Service du gaz	
20629.00	Bons de caisse en monnaies étrangères	
20629.50	Bons de caisse à l'étranger	
2063	Emprunts	Emprunts collectifs de la commune auprès de la Centrale d'émission des Communes Suisses (CCS) ou autres; emprunts de l'Etat, autres emprunts publics ou privés.
20630.00	Compte général	
20631.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
20632.00	Assainissement des eaux	
20633.00	Approvisionnement en eau	
20634.00	Déchets	
20635.00	Inhumations et cimetières	
20636.00	Forêts	
20637.00	Service électrique	
20638.00	Service du gaz	
20639.00	Emprunts en monnaies étrangères	
20639.50	Emprunts à l'étranger	
2064	Emprunts, reconnaissances de dettes	Egalement les emprunts conditionnellement remboursables au sens strict. Voir le Complément relatif à la comptabilisation des prêts conditionnellement remboursables (annexe). Une part remboursable dans les 360 jours est enregistrée dans le groupe de comptes 2014 « Part à court terme d'engagements à long terme ».
20640.00	Compte général	
20641.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
20642.00	Assainissement des eaux	
20643.00	Approvisionnement en eau	
20644.00	Déchets	
20645.00	Inhumations et cimetières	
20646.00	Forêts	
20647.00	Service électrique	
20648.00	Service du gaz	
20649.00	Emprunts et reconnaissances en monnaies étrangères	
20649.50	Emprunts et reconnaissances de dettes à l'étranger	
2067	Contrats de leasing	
20670.00	Compte général	
20671.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	

	20672.00	Assainissement des eaux	
	20673.00	Approvisionnement en eau	
	20674.00	Déchets	
	20675.00	Inhumations et cimetières	
	20676.00	Forêts	
	20677.00	Service électrique	
	20678.00	Service du gaz	
	20679.00	Contrats de locations en monnaies étrangères	
	20679.50	Contrats de locations à l'étranger	
	2068	N/A	
	2069	Autres engagements financiers à long terme	
	20690.00	Compte général	
	20691.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	20692.00	Assainissement des eaux	
	20693.00	Approvisionnement en eau	
	20694.00	Déchets	
	20695.00	Inhumations et cimetières	
	20696.00	Forêts	
	20697.00	Service électrique	
	20698.00	Service du gaz	
	20699.00	Autres engagements en monnaies étrangères	
	20699.50	Autres engagements à l'étranger	
207		N/A => statistique financière CH	
208		Provisions à long terme	Une sortie de fonds probable ou attendue en raison d'un événement situé dans le passé au cours d'une période comptable ultérieure (voir Recommandation 09).
	2080	N/A => statistique financière CH	
	2081	Provisions pour les prétentions à long terme du personnel	Prétentions non compensées dans l'année suivante (p. ex. crédit d'heures pour congés sabbatiques ou retraite anticipée).
	20810.00	Autorités et commissions	
	20811.00	Personnel administratif et d'exploitation	
	20812.00	Enseignants	
	20813.00	Personnel temporaire administratif et d'exploitation	
	20814.00	Allocations et indemnités	
	20815.00	N/A	
	20816.00	N/A	
	20819.00	Autres charges du personnel	

2082	Provisions à long terme pour procès	Honoraire avocat, incluant le montant du dommage et les dépens éventuels, qui ne deviennent probables qu'au cours d'une période comptable ultérieure.
20820.00	Honoraires et frais des avocats	
20821.00	Dépens et frais judiciaires	
20822.00	Dédommagements et indemnités	
20823.00	Honoraires et frais des experts	
20824.00	Prestations de services internes	
20825.00	Frais internes	
20829.00	Autres provisions à long terme	
2083	Provisions à long terme pour les dommages non assurés	Le dommage doit avoir eu lieu avant la date de clôture des comptes et la sortie de fonds pour l'indemnisation du dommage au profit de tiers a lieu au cours d'une période comptable ultérieure. Aucune provision pour d'autres dommages survenant éventuellement ne peut être formée, car celle-ci aurait le caractère de réserves latentes. La perte de valeur de l'objet endommagé ou détruit ne doit pas être saisie comme provision mais comme « amortissement non planifié d'immobilisations corporelles » dans le compte 3301.
20830	Provisions à long terme pour les dommages non assurés des immobilisations corporelles	
20830.00	Terrains non bâtis et terrains bâtis	
20830.10	Routes et voies de communication	
20830.20	Plans d'eau et cours d'eaux	
20830.30	Ouvrages, collecteurs, canalisations et installations	
20830.40	Bâtiments, locaux et équipements	
20830.50	Forêts	
20830.60	Biens mobiliers	
20830.70	Immobilisations en construction	
20830.90	Autres immobilisations corporelles	
20831	N/A	
20832	Provisions à long terme pour les dommages non assurés des immobilisations incorporelles	
20832.00	Logiciels	
20832.10	Brevets et licences	
20832.90	Autres immobilisations incorporelles	
2084	Provisions à long terme pour cautions et garanties	En cas de cautionnements et de contrats de garantie, une obligation de paiement au cours d'une période comptable ultérieure doit être probable. Si aucune obligation de paiement ne se dessine, les cautionnements et les garanties doivent être présentés en annexe en tant qu'engagements conditionnels.
20840.00	Cautions	
20841.00	Garanties	

20849.00	Autres provisions à long terme	
2085	Provisions à long terme provenant d'une autre activité d'exploitation	Provisions pour une garantie probable ou prestations de réfection provenant de l'activité d'exploitation de la collectivité publique, qui conduisent à une sortie de fonds uniquement au cours d'une période comptable ultérieure. Risques provenant des engagements d'achat si ceux-ci ne peuvent être remplis, qui conduisent à une sortie de fonds uniquement au cours d'une période comptable ultérieure.
20850	Provisions à long terme pour les autres activités d'exploitation - Immobilisations corporelles du PF	
20850.00	Terrains non bâtis et terrains bâtis du PF	
20850.10	N/A	
20850.20	N/A	
20850.30	N/A	
20850.40	Bâtiments, locaux et équipements du PF	
20850.50	N/A	
20850.60	Biens mobiliers du PF	
20850.70	Installations en construction du PF	
20850.90	Autres immobilisations corporelles du PF	
20851	Provisions à long terme pour les autres activités d'exploitation - Immobilisations corporelles du PA	
20851.00	Terrains non bâtis et terrains bâtis du PA	
20851.10	Routes et voies de communication du PA	
20851.20	Plans d'eau et cours d'eaux du PA	
20851.30	Ouvrages, collecteurs, canalisations et installations du PA	
20851.40	Bâtiments, locaux et équipements du PA	
20851.50	Forêts du PA	
20851.60	Biens mobiliers du PA	
20851.70	Immobilisations en construction du PA	
20851.90	Autres immobilisations corporelles du PA	
20852	Provisions à long terme pour les autres activités d'exploitation - Immobilisations incorporelles	
20852.00	Logiciels	
20852.10	Brevets et licences	
20852.90	Autres immobilisations incorporelles	
2086	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	Rentes transitoires pour préretraités jusqu'à l'âge ordinaire AVS, pour autant qu'il existe des accords correspondants. En cas d'existence d'un plan d'assainissement, les provisions pour les cotisations d'assainissement des employeurs jusqu'à concurrence du taux de couverture légal.
20860.00	N/A	
20861.00	N/A	

20862.00	N/A	
20863.00	N/A	
20864.00	N/A	
20865.00	Charges sociales de l'employeur	
20866.00	Prestations sociales de l'employeur	
20869.00	Autres provisions à long terme	
2087	Provisions à long terme pour charges financières	Risques provenant des opérations en rapport avec le patrimoine financier et administratif, qui deviennent probablement des charges financières au cours d'une période comptable ultérieure.
20870	Provisions à long terme pour les charges financières du patrimoine financier (PF)	
20870.00	Disponibilités et placements à court terme	
20870.10	Créances	
20870.20	Placements financiers à court terme	
20870.30	N/A	
20870.40	Actifs de régularisation	
20870.50	N/A	
20870.60	Marchandises, fournitures et travaux en cours	
20870.70	Placements financiers	
20870.80	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)	
20870.90	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	
20871	Provisions à long terme pour les charges financières du patrimoine administratif (PA)	
20871.00	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	
20871.10	N/A	
20871.20	Immobilisations incorporelles	
20871.30	N/A	
20871.40	Prêts	
20871.50	Participations et capital social	
20871.60	Subventions des investissements	
20871.70	N/A	
20871.80	N/A	
20871.90	N/A	
2088	Provisions à long terme du compte des investissements	Former des comptes détaillés pour chaque compte. En cas d'immobilisations corporelles, des provisions peuvent éventuellement être comptabilisées pour des réserves de garantie et des coûts de remise en état.
20880.00	Immobilisations corporelles	
20880.50	Investissements pour le compte de tiers	
20881.00	Immobilisations incorporelles	

	20881.50	Prêts	
	20882.00	Participations et capital social	
	20882.50	Propres subventions des investissements	
	20883.00	Subventions des investissements à redistribuer	
	20883.50	Investissements extraordinaires	
	20884.00	Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier (PF)	
	20884.50	Remboursements de tiers	
	20885.00	Transferts d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier (PF)	
	20885.50	Subventions acquises des investissements	
	20886.00	Remboursements de prêts	
	20886.50	Transferts de participations et de capital social dans le patrimoine financier (PF)	
	20887.00	Remboursements de propres subventions des investissements	
	20887.50	Subventions des investissements à redistribuer	
	20888.00	Recettes extraordinaires des investissements	
	2089	Autres provisions à long terme du compte de résultat	Provisions pour risques qui ne peuvent pas être saisies dans les comptes 2080 à 2088. Paiements probables au cours de la période suivante
	20890.00	Autres provisions à long terme	
	20899.00	Autres provisions à long terme en monnaies étrangères	
	20899.50	Autres provisions à long terme à l'étranger	
209		Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	Les financements spéciaux et les fonds nécessitent une base légale. Ils sont classés selon la Recommandation 08 aux capitaux de tiers ou au capital propre.
	2090	Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	Excédents de revenus cumulés des financements spéciaux enregistrés sous Capitaux de tiers. Emoluments ou des taxes déterminées ayant un rapport causal avec l'utilisation et qui sont affectés par la loi.
	20900.00	Financements spéciaux des capitaux de tiers	
	20909.00	Autres financements spéciaux de tiers	
	2091	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	Excédents de revenus cumulés des fonds enregistrés sous Capitaux de tiers. Pour les fonds, les revenus ou les fonds publics communs sans rapport causal avec l'affectation sont affectés par la loi.
	20910.00	Fonds des capitaux de tiers	
	20919.00	Autres fonds de tiers	
	2092	Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers	Legs et fondations sans personnalité juridique (legs, dons de tiers à buts déterminés) enregistrés sous capitaux de tiers.
	20920.00	Legs des capitaux de tiers	Legs et fondations sans personnalité juridique propre attribués aux capitaux de tiers.
	20921.00	Fondations des capitaux de tiers	
	20929.00	Autres legs de tiers	
	20929.50	Autres fondations de tiers	

	2093	Engagements envers d'autres capitaux étrangers affectés	Fonds de tiers et autres capitaux étrangers affectés (fonds de tiers = contribution de recherche venant de privés et des institutions de la promotion de la recherche, crédits FNS, contributions de recherche de l'UE ; autres capitaux étrangers affectés = dons et donations etc., sous conditions et dont le capital peut être entièrement utilisé (ce qui différencie des legs).
	20930.00	Fonds de recherche	
	20931.00	Dons et donations	
	20939.00	Autres capitaux étrangers affectés	
	2099	N/A => statistique financière CH	
29		Capital propre	Voir Recommandation 15
	290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	Excédents de revenus cumulés de financements spéciaux, considérés comme capital propre. (par ex. entreprises électriques, usines d'incinération des ordures, stations d'épuration, antennes communales, etc.) Voir Recommandation 08. Il s'agit soit d'engagements (+), soit d'avances (-)
	2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	Tenir un compte détaillé pour chaque exploitation.
	29000.00	Compte général	xy = dans la désignation du compte, indiquer impérativement s'il s'agit d'un FS à sens unique ou normal.
	29001.00	Service d'incendie et de secours	
	29002.00	Assainissement des eaux	
	29003.00	Approvisionnement en eau	
	29004.00	Déchets	
	29005.00	Inhumations et cimetières	
	29006.00	Forêts	
	29007.00	Service électrique	
	29008.00	Service du gaz	
	29009.00	Autres financements spéciaux	
	2909	N/A => statistique financière CH	
291		Fonds enregistrés sous capital propre	Excédents de revenus cumulés de fonds, considérés comme capital propre (voir Recommandation 08).
	2910	Fonds enregistrés sous capital propre	Par ex. parkings ; tenir un compte détaillé pour chaque fonds.
	29100.00	Compte général	
	29109.00	Autres fonds du capital propre	
	2911	Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre	Legs et fondations (legs, dons de tiers à but déterminé) enregistré sous fortune nette.
	29110.00	Legs sans personnalité juridique du capital propre	
	29111.00	Fondations sans personnalité juridique du capital propre	
	29119.00	Autres entités sans personnalité juridique du capital propre	

292		Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	
	2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	Réserves composées des excédents comptables ou des améliorations budgétaires des différents domaines, tenir un compte détaillé pour chaque domaine. Il s'agit de domaines gérés par contrats de prestations et enveloppes budgétaires.
	29200.00	Compte général	
	29201.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	29202.00	Assainissement des eaux	
	29203.00	Approvisionnement en eau	
	29204.00	Déchets	
	29205.00	Inhumations et cimetières	
	29206.00	Forêts	
	29207.00	Service électrique	
	29208.00	Service du gaz	
	29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	
293		Préfinancements	Réserves pour projets à venir. Les préfinancements sont fixés par l'autorité formellement compétente (voir Recommandation 08).
	2930	Préfinancements	Former un compte détaillé pour chaque projet.
	29300.00	Compte général	Comptabiliser les attributions aux préfinancements des capitaux propres dans les groupes par nature 3893/4893.
	29301.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	29302.00	Assainissement des eaux	Comptabiliser les attributions au FSMV «traitement des eaux usées» dans le groupe par nature 3510 et les prélèvements, dans le groupe par nature 4510.
	29303.00	Approvisionnement en eau	Comptabiliser les attributions au FSMV «alimentation en eau» dans le groupe par nature 3510 et les prélèvements, dans le groupe par nature 4510.
	29304.00	Déchets	
	29305.00	Inhumations et cimetières	
	29306.00	Forêts	
	29307.00	Service électrique	
	29308.00	Service du gaz	
	29309.00	Attributions à d'autres préfinancements spéciaux du capital propre	
294		Réserves de politique budgétaire	
	2940	Réserve de politique budgétaire	Réserve pouvant être utilisée pour la couvrir de futurs déficits du compte de résultat et/ou pour contribuer au financement de nouveaux investissements (réserve conjoncturelle ou la réserve de compensation).
	29400.00	Compte général	
	29401.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	29402.00	Assainissement des eaux	
	29403.00	Approvisionnement en eau	

	29404.00	Déchets	
	29405.00	Inhumations et cimetières	
	29406.00	Forêts	
	29407.00	Service électrique	
	29408.00	Service du gaz	
	29409.00	Attributions à d'autres réserves de la politique budgétaire	
295		Réserve liée au retraitement (introduction du MCH2)	Solde de la modification du bilan par réévaluation (patrimoine administratif, créances, actifs et passifs de régularisation, engagements, provisions, contributions d'investissement inscrites au passif, etc. sans réévaluation du PF) lors du passage au MCH2
	2950	Réserve liée au retraitement	Le solde est utilisé pour diminuer les amortissements accrus en raison du patrimoine administratif revalorisé.
	29500.00	Compte général	
	29501.00	Service d'incendie et de secours (SIS)	
	29502.00	Assainissement des eaux	
	29503.00	Approvisionnement en eau	
	29504.00	Déchets	
	29505.00	Inhumations et cimetières	
	29506.00	Forêts	
	29507.00	Service électrique	
	29508.00	Service du gaz	
	29509.00	Autres réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	
296		Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	Solde de la modification du bilan par réévaluation des immobilisations corporelles et financières du patrimoine financier lors du passage au MCH2 et variations de valeur par réévaluation périodique du patrimoine financier pour éviter la volatilité ou l'influence des évaluations sur les freins à l'endettement et à la dépense.
	2960	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	Réévaluation du patrimoine financier lors du passage au MCH2 et réévaluations n'exerçant pas d'effet sur les résultats des immobilisations corporelles et placements financiers dans le patrimoine financier. Prélèvements et dissolutions selon articles 35 et 36 DCom. Prélèvements: groupe par nature 4896.
	29600.10	Prêts à court terme du PF	
	29600.20	Placements à intérêts à court terme du PF	
	29600.30	Dépôts à terme du PF	
	29600.40	Actions et parts sociales du PF	
	29600.50	Placements à intérêts à long terme du PF	
	29600.60	Créances à long terme du PF	
	29600.90	Autres placements financiers à court terme du PF	Constitution et utilisation selon l'article 36 DCom. Attributions et prélèvements: groupes par nature 3896 et 4896.
	29600.95	Autres placements financiers à long terme du PF	

29601	Réserves liées à la réévaluation des immobilisations corporelles du PF	
29601.00	Terrains non bâtis du PF	
29601.10	Terrains bâtis du PF	
29601.20	Bâtiments, locaux et équipements du PF	
29601.30	Biens mobiliers du PF	
29601.40	Installations en construction du PF	
29601.50	Avances du PF	
29601.90	Autres immobilisations corporelles du PF	
29601.95	Autres biens du PF	
29602	Réserve liée à la réévaluation des placements financiers du patrimoine financier	Après la mise en œuvre du MCH2, comptes à utiliser pour les réévaluations périodiques en application de l'article 34, alinéas 2 à 4 DCom.
29602.00	Prêts à court terme du PF	
29602.10	Placements à intérêts à court terme du PF	
29602.20	Dépôts à terme du PF	
29602.30	Actions et parts sociales du PF	
29602.40	Placements à intérêts à long terme du PF	
29602.50	Créances à long terme du PF	
29602.90	Autres placements financiers à court terme du PF	
29602.95	Autres placements financiers à long terme du PF	
29603	Réserve liée à la réévaluation des immobilisations corporelles du patrimoine financier	Après la mise en œuvre du MCH2, comptes à utiliser pour les réévaluations périodiques en application de l'article 34, alinéas 2 à 4 DCom.
29603.00	Terrains non bâtis du PF	
29603.10	Terrains bâtis du PF	
29603.20	Bâtiments, locaux et équipements du PF	
29603.30	Biens mobiliers du PF	
29603.40	Installations en construction du PF	
29603.50	Avances du PF	
29603.90	Autres immobilisations corporelles du PF	
29603.95	Autres biens du PF	
2961	Réserves de valeur marchande sur instruments financiers	Variation de valeur des swaps et autres instruments financiers dérivatifs pendant la période afin d'éviter une volatilité excessive du compte de résultats.
29610.00	Instruments financiers dérivés à long terme du PF	Réserve de fluctuation de valeur du patrimoine financier permettant d'éviter une volatilité excessive du compte de résultat. Une base réglementaire est nécessaire.
29611.00	Options à long terme du PF	
29612.00	Produits structurés à long terme du PF	
29618.00	Autres placements financiers à long terme du PF	
29619.00	Autres placements financiers à long terme en monnaies étrangères du PF	

	29619.50	Autres placements financiers à long terme à l'étranger du PF	
298		Autres capitaux propres	
	2980	Autres capitaux propres	Postes à ne tenir dans aucun autre groupe par nature du capital propre.
	29800.00	Compte général	
299		Excédent ou découvert du bilan	Solde provenant des excédents et des déficits cumulés du compte de résultat. En cas de découvert (signe négatif), le poste reste du côté du passif.
	2990	Résultat annuel	Résultat de l'exercice, sans le résultat des fonds enregistrés comme capital propre ni celui des legs et fondations enregistrés comme capital propre. Le solde est reporté au début du nouvel exercice sur le compte 2999.
	29900.00	Compte général	
	2999	Résultat cumulé des années précédentes	Solde du résultat cumulé du compte de résultats. Est également intitulé «fortune nette».
	29990.00	Compte général	